


**Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)**



**Rapport de la délégation canadienne  
à la  
Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur  
de l'UNESCO**

**Paris, 5 au 9 octobre 1998**

Rapport  
de la délégation canadienne à la  
Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de l'UNESCO  
Paris, 5 au 9 octobre 1998

**TABLE DES MATIÈRES**

|  |     |
|--|-----|
| INTRODUCTION .....   | 1   |
| Renseignements généraux .....                                    | 1   |
| Membres de la délégation canadienne .....                        | 1   |
| Structure et organisation de la CMES .....                       | 1   |
| Déclaration et Cadre d'action prioritaire .....                  | 2   |
| <br>   |     |
| LES OBJECTIFS DU CANADA .....                                    | 3   |
| Influence dans les débats .....                                  | 3   |
| <br>   |     |
| CONCLUSION .....   | 3   |
| <br>   |     |
| ANNEXES .....  | -4- |
| I – Déclaration et Cadre d'action prioritaire                    |     |
| II – Liste des participantes et participants canadiens           |     |
| III – Intervention du Canada                                     |     |
| IV – Modifications proposées par le Canada aux projets de textes |     |
| V – Diverses interventions de participantes et de participants   |     |

**Rapport de la délégation canadienne**  
**Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur de l'UNESCO**  
**Paris, 5 au 9 octobre 1998**

## INTRODUCTION

### **Renseignements généraux**

La Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) de l'UNESCO s'est tenue à Paris du 5 au 9 octobre 1998. Réunissant 4200 participantes et participants venus de 182 pays, y compris 115 ministres responsables de l'Éducation, 128 organisations internationales, 464 organisations non gouvernementales, et 245 universités, la Conférence a adopté par consensus une Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur et un Cadre d'action prioritaire (voir Annexe I).

### **Membres de la délégation canadienne**

Le Canada était largement représenté par une trentaine de participantes et de participants (voir Annexe II), sous la direction de M. Andrew Petter, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie de la Colombie-Britannique. M<sup>me</sup> Pauline Marois, ministre de l'Éducation du Québec, était sous-chef de délégation. L'Ambassadeur du Canada auprès de l'UNESCO, S. E. M. Jacques Demers, a joué un rôle très précieux en fournissant à la délégation contexte et conseils. La Commission canadienne pour l'UNESCO, et sa sous-commission de l'éducation, représentée par son président, le professeur Jacques Proulx, a également contribué un apport inestimable.

La CMES représentait l'aboutissement d'une série de réunions et conférences régionales, notamment la réunion nord-américaine organisée par la Commission canadienne pour l'UNESCO, et a rassemblé un nombre sans précédent de partenaires du secteur de l'enseignement supérieur venus du monde entier. Tandis que les États membres étaient représentés par une délégation officielle, généralement dirigée par une ou un ministre, plus de la moitié des participantes et participants représentaient des ONG nationales et internationales, des universités et autres établissements d'enseignement supérieur, les associations, et la société civile. La Commission canadienne pour l'UNESCO a coordonné la contribution des ONG canadiennes à la CMES.

### **Structure et organisation de la CMES**

Le thème global de la CMES était *L'enseignement supérieur au vingt et unième siècle : Vision et action*. La conférence s'articulait sur une plénière, quatre commissions (pertinence, qualité, gestion et financement, et coopération internationale) et douze ateliers thématiques (Répondre aux exigences du monde du travail; L'enseignement supérieur et le développement humain durable; Contribuer au développement national et régional; Les personnels de l'enseignement supérieur : un enjeu permanent; L'enseignement supérieur pour une nouvelle société : le point de vue de l'étudiant; Du traditionnel au virtuel : les nouvelles technologies de l'information; Enseignement supérieur et recherche : défis et opportunités; La contribution de

l'enseignement supérieur à l'ensemble du système éducatif; Les femmes et l'enseignement supérieur : questions et perspectives; Promouvoir une culture de la paix; Mobiliser le pouvoir de la culture; et L'autonomie, la responsabilité sociale et la liberté académique).

Parallèlement à la CMES, une importante exposition internationale a été organisée à laquelle des kiosques d'information représentaient des organisations internationales, des gouvernements, des ONG, des associations, etc. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a préparé et présenté un kiosque canadien mettant en valeur l'éducation au Canada, la formation à distance et les nouvelles technologies, et les possibilités éducationnelles offertes par le Canada. Ce kiosque a remporté un grand succès et a reçu un grand nombre de visites. Le personnel du MAECI au kiosque a pu distribuer une grande quantité de renseignements et répondre à de nombreuses questions posées par les visiteuses et les visiteurs.

Même si la Conférence a été une réussite dans l'ensemble, certains des participantes et participants ont ressenti des déceptions du fait de difficultés de communication pendant les derniers mois précédant la CMES. La diffusion tardive des documents, aggravée par les délais très serrés, a rendu le processus consultatif final (relativement aux textes adoptés) difficile et parfois frustrant. Certains des participantes et participants du secteur non gouvernemental ont également été déçus de constater que leur rôle dans la préparation des textes définitifs était très limité. Ceci était surtout dû au fait que pour la CMES, qui était en partie une conférence diplomatique, les textes des documents avaient été largement négociés et rédigés, comme à l'accoutumée, préalablement à la manifestation proprement dite. En raison de certains malentendus, plusieurs participantes et participants avaient cru que les textes seraient essentiellement négociés sur place, comme cela avait été le cas à la Conférence préparatoire de Hambourg. Il convient de noter toutefois, que les participantes et participants du secteur non gouvernemental ont reçu une large place dans les quatre commissions et douze ateliers thématiques de la conférence. Ceci dit, la CMES était une activité de très grande envergure, plus encore qu'une Conférence générale de l'UNESCO, et a pu être organisée à partir de ressources budgétaires et humaines sensiblement moins importantes. La réussite de la Conférence est donc à cet égard remarquable, et l'Organisation mérite des félicitations pour ses efforts intenses et les capacités logistiques qu'elle a déployées.

### **Déclaration et Cadre d'action prioritaire**

La Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur et le Cadre d'action prioritaire adoptés par consensus présentent une vision et un plan d'action pour l'enseignement supérieur au XXI<sup>e</sup> siècle. Le long processus préparatoire menant à la CMES a permis d'entamer un vaste processus de consultation et de repérer de nombreuses préoccupations et de nombreux objectifs communs représentés dans les textes adoptés. Les États membres se sont entendus pour déclarer que les documents représentent un solide point de mire et de référence pour la réflexion et l'action futures ainsi que pour le travail de développement qui répondra à l'évolution rapide du contexte mondial de l'enseignement supérieur. Les documents, et surtout le Cadre d'action prioritaire, comportent la souplesse nécessaire pour en permettre la mise en œuvre au sein de systèmes et de cultures différents et dans des régions différentes du monde. La part du lion dans la mise en œuvre du plan d'action incombera incontestablement aux gouvernements. Toutefois, l'UNESCO a reçu, conformément à son mandat, une

importante mission de suivi, notamment de coordination et de coopération technique.

## **LES OBJECTIFS DU CANADA**

La délégation s'était fixée plusieurs objectifs : assister le chef de délégation dans son travail; contribuer aux débats dans les ateliers thématiques et les commissions; manifester l'appui du Canada à l'esprit de la Déclaration et du Cadre d'action prioritaire et favoriser l'adoption de textes définitifs énergiques; souligner la position de chef de file occupée par le Canada dans le secteur de l'enseignement supérieur; repérer des possibilités d'alliance entre pays ayant des intérêts communs; et envisager des mesures de suivi appropriées au Canada en fonction des résultats de la Conférence.

Les efforts considérables déployés par les participantes et participants individuels, et en particulier par les membres du groupe de coordination et de planification créé pour faciliter la participation canadienne, ont contribué à la réalisation de ces objectifs.

La délégation recommande qu'un groupe de planification soit créé pour les conférences analogues dans l'avenir. Ce groupe devrait être convoqué plus tôt, afin de donner à toutes les participantes et tous les participants davantage de temps pour se préparer adéquatement à ces manifestations internationales.

### **Influence dans les débats**

Le chef de la délégation canadienne a été élu vice-président de la Commission sur la pertinence, le directeur général du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a été invité à présenter le thème de la qualité dans l'atelier sur la contribution au développement national et régional, et la présidente du Conseil supérieur de l'éducation du Québec a été invitée à prononcer l'une des deux exposés de clôture de la conférence sur le thème de l'enseignement supérieur et l'avenir. On trouvera à l'Annexe IV les modifications proposées par la délégation canadienne au projet de texte définitif, et à l'Annexe V toutes les interventions canadiennes prononcées dans les divers organes de la Conférence.

## **CONCLUSION**

Pour conclure, malgré quelques difficultés logistiques, les résultats de la CMES représentent une réussite incontestable pour l'UNESCO et les États membres. Les textes adoptés seront précieux pour guider et orienter toutes les régions du monde dans l'avenir, face aux réalités de la mondialisation, du développement technologique et du changement social dans le domaine de l'enseignement supérieur – pilier des pays développés et étape incontournable de la réussite du monde en développement.

## ANNEXES

**The World Declaration on Higher Education and the Framework for Priority Action  
are available in one document from the UNESCO Web Site  
[http://www.unesco.org/education/educprog/wche/declaration\\_eng.htm](http://www.unesco.org/education/educprog/wche/declaration_eng.htm)**

**Appendix IV contains both documents with the  
amendments proposed by Canada during the Conference**

---

**Le document contenant la Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur  
et le Cadre d'action prioritaire  
se trouve sur le site Web de l'UNESCO  
[http://www.unesco.org/education/educprog/wche/declaration\\_fre.htm](http://www.unesco.org/education/educprog/wche/declaration_fre.htm)**

**Annexe IV contient les deux documents indiquant les  
modifications proposées par le Canada pendant la conférence**

**<http://www.unesco.org/education/wche/declaration.shtml>**

**List of Canadian Participants**

**Liste des participantes et participants canadiennes**

Head of Delegation/Chef de délégation

The Honourable Andrew Petter  
Minister of Advanced Education, Training  
and Technology, British Columbia

Members/Membres

S.E. M. Jacques Demers  
Ambassadeur canadien auprès de l'UNESCO

Dr. Paul Cappon  
Director General/Directeur général  
Council of Ministers of Education,  
Canada/Conseil des ministres de l'Éducation  
(Canada)

M<sup>me</sup> Pauline Champoux-Lesage  
Sous-ministre de l'Éducation, Québec

Mr. Gerry Armstrong  
Deputy Minister of Advanced Education,  
Training and Technology, British  
Columbia

Dr. Susan Clark  
Executive Director  
Nova Scotia Council on Higher Education

P<sup>r</sup> Jacques Proulx  
Président, Sous-commission de l'Éducation  
Commission canadienne pour l'UNESCO

Ms. Marla Waltman-Daschko  
Manager, Development and Analysis

Deputy Head/Sous-chef

M<sup>me</sup> Pauline Marois  
Ministre de l'Éducation, Québec

National Literacy Secretariat  
Human Resources Development Canada

Ms. Marilyn Blaeser  
Senior Policy Analyst  
Canadian International Development Agency

Alternates/Suppléantes et Suppléant

Ms. Sheila Molloy  
International Desk Officer/Responsable des  
programmes internationaux, CMEC

M. Richard Martin  
Senior Program Manager - International  
Education/Gestionnaire principal de  
programme - Éducation internationale  
Department of Foreign Affairs and  
International Trade/Ministère des Affaires  
étrangères et du Commerce international

M<sup>me</sup> Diane Laberge  
Chargée de programme (Éducation)  
Commission canadienne pour l'UNESCO

NGO Representatives/Représentantes et  
représentants des ONGs

M. Jacques Bordeleau



Directeur-général  
Conférence des recteurs et des principaux des  
universités du Québec (CREPUQ)

Mr. Gerry Brown  
President, Association of Community  
Colleges  
of Canada (ACCC)

Ms. Sally Brown  
Vice-présidente principale  
Association of Universities and Colleges of  
Canada (AUCC)

M. Roch Denis  
Président  
Fédération québécoise des professeurs et  
professeures d'universités (FQPPU)

Mme Fabienne Desroches  
Directrice générale  
Projet des Chaires UNESCO «Éducation  
dans une perspective planétaire

M. Claude Dionne  
Directeur intérimaire  
Association canadienne des professeurs  
d'université (ACPU)

M. Nikolas Ducharme  
Président  
Fédération étudiante universitaire du Québec  
(FEUQ)

Mr. William Graham  
President  
Canadian Association of University Teachers  
(CAUT)

M. Pierre Lucier  
Vice-président  
Conférence des recteurs et des principaux des  
universités du Québec (CREPUQ)

Mr. Leslie O'Reilly  
Chair of the Board of Directors  
Association of Canadian Community  
Colleges (ACCC)

Mme Céline Saint-Pierre  
Présidente  
Conseil supérieur de l'éducation, Québec  
(CSE)

Mme Monique Richard  
Première vice-présidente  
Centrale de l'enseignement du Québec

Ms. Jennifer Story  
National Deputy Chairperson  
Canadian Federation of Students (CFS)

M. François Tavenas  
Vice-président  
Conférence des recteurs et des principaux des  
universités du Québec (CREPUQ)

**ALLOCUTION DU CANADA  
DANS LE CADRE DE LA  
LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
UNESCO  
PARIS, 5-9 OCTOBRE 1998**

**MONSIEUR ANDREW PETTER  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA  
FORMATION ET DE LA TECHNOLOGIE  
COLOMBIE-BRITANNIQUE  
CHEF DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE  
ET  
MADAME PAULINE MAROIS  
MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC  
SOUS-CHEF DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE**

le 7 octobre 1998

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

Je saisis l'occasion de remercier M. Sonko d'avoir assumé la présidence de cette conférence historique, qui revêt une importance extrême à l'aube d'un nouveau millénaire. L'avenir de l'enseignement supérieur, et même celui des générations futures, sera profondément influencé par l'orientation que nous choisirons lorsque nous déciderons quelle forme donner au monde, en transition rapide, de l'enseignement supérieur.

Le Canada est conscient de l'ampleur de la tâche que nous nous sommes fixée, et nous sommes heureux d'être représentés à cette conférence, comme à celles qui l'ont précédée, par des Canadiennes et Canadiens issus de gouvernements, d'ONG, d'établissements d'enseignement et d'associations représentant un vaste éventail d'intervenantes et d'intervenants et de décideuses et de décideurs dans le domaine de l'enseignement supérieur. Dans quelques instants, j'inviterai ma collègue, Madame Pauline Marois, ministre de l'Éducation du Québec et sous-chef de la délégation canadienne, à prononcer la deuxième partie de notre intervention en français, l'autre langue officielle du Canada.

Depuis deux ans, les Canadiennes et les Canadiens s'intéressent activement à la préparation de cette conférence. À la demande de l'UNESCO, les partenaires canadiens et américains se sont rencontrés à Toronto en avril pour débattre des questions et des défis qui se posent à l'enseignement supérieur. Entre autres conclusions clés, cette rencontre a reconnu que la réussite universitaire fait partie intégrante de la mission de l'enseignement supérieur et qu'il s'agit d'une responsabilité partagée par les universités, les étudiantes et étudiants, et la société.

Par conséquent, l'évaluation de la réussite universitaire doit faire participer les étudiantes et étudiants, les universités et la société. Le Secrétariat de l'UNESCO a reçu les résultats de ces travaux à titre de contribution de l'Amérique du Nord au débat. Comme vous le savez sans doute, le texte intégral du rapport, ainsi que le sommaire des débats, a été distribué à cette conférence.

La délégation canadienne croit fermement que la Déclaration et le Cadre d'action prioritaire doivent être fondés sur une vision progressiste de l'enseignement supérieur, sans hésitation entre les rôles passés et les visions d'avenir, dans des domaines tels le financement public, les relations avec le monde du travail, et la vision de la recherche et son rôle dans le domaine de l'innovation. Les liens entre l'éducation, le monde du travail et la valeur de l'information joueront un rôle central dans l'évolution future de la dynamique de la société mondiale.

Le Canada considère que les préoccupations économiques doivent avoir pour contrepoids les considérations civiques et sociales, telles les valeurs inhérentes dans l'apprentissage de la vie ensemble, l'un des quatre piliers du rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle. Dans ce sens, une éducation axée

sur la seule connaissance court le risque de compromettre les missions sociale et civique de l'enseignement supérieur.

Une société ne peut respecter les droits de la personne, susciter une culture de paix et fonctionner en démocratie en favorisant une éducation tendant vers un avenir viable, que si ses citoyennes et citoyens ont acquis la capacité - et par là nous soulignons qu'il faut entendre non seulement les connaissances, mais encore les attitudes et les habiletés - de vivre dans leurs communautés locales, nationales et mondiales.

Il est essentiel que les nations prennent des mesures pour élargir l'accès à l'enseignement postsecondaire afin de réaliser leurs objectifs économiques aussi bien que sociaux. Il y a longtemps déjà, l'enseignement secondaire en est venu à être considéré comme un élément essentiel de la participation intégrale à la société et à l'économie. Aujourd'hui, on s'accorde de plus en plus à dire qu'il est nécessaire d'avoir reçu une instruction ou une formation au-delà du secondaire. Or, il ne suffit pas d'élargir l'accès, il faut encore prendre en compte tous les groupes qui constituent nos communautés respectives.

Comme M. Pàtaki, président du Comité exécutif, le déclarait plus tôt, il faut renforcer l'accès des groupes sous-représentés et des milieux ayant des besoins spéciaux, comme les minorités, les personnes handicapées et les peuples autochtones. Il faut en particulier élargir l'accès des femmes. Dans l'avenir, les gouvernements devront assurer que l'enseignement supérieur soit aussi abordable et largement accessible que l'enseignement secondaire l'est devenu.

Non seulement le niveau d'instruction indispensable augmente-t-il, mais encore les types d'habiletés et de connaissances nécessaires pour participer authentiquement à l'économie et à la société d'aujourd'hui changent-ils continuellement. Pour cette raison, il faut que l'enseignement supérieur devienne plus dynamique et plus pertinent, et dote les diplômées et les diplômés de la souplesse dont ils auront besoin pour s'adapter au changement et pour apprendre toute leur vie durant. Les diplômées et diplômés qui posséderont ces habiletés seront mieux en mesure de contribuer au développement de leurs propres pays.

Nous attendons avec intérêt de collaborer avec nos partenaires du monde entier au renforcement de l'éducation des jeunes filles et des femmes, qui doit être une priorité du développement, et nous espérons voir augmenter leur participation dans les mécanismes de dialogue et de débat, dont les femmes ont trop souvent été absentes aux paliers supérieurs. Le Canada a remporté un certain succès dans le domaine de l'accès et nous sommes disposés à poursuivre notre action dans ce sens.

À titre d'exemple, le Canada se classe parmi les trois premiers pays du monde au plan des taux de participation des femmes; ces dernières sont notablement mieux représentées que les hommes dans le domaine de l'éducation, même dans certains programmes professionnels. Si la participation des femmes est un indicateur clé, nous pouvons affirmer que l'accessibilité augmente.

Le Canada reconnaît aussi l'importance d'élargir l'accès des minorités linguistiques à l'enseignement supérieur. L'existence d'établissements et la disponibilité de programmes dans les langues officielles méritent notre appui le plus soutenu, puisqu'elles constituent un élément essentiel de l'accessibilité. L'existence de deux groupes linguistiques ou davantage dans un

pays représente un défi pour l'éducation et doit être prise en compte, puisqu'il est souhaitable de préserver l'intégrité culturelle de différents pays et d'éviter l'élimination de systèmes d'apprentissage diversifiés au profit d'un modèle unique.

Étant donné l'écart croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement, il convient d'aborder plusieurs questions clés afin que nos efforts collectifs de coopération internationale portent fruit.

Comme le Premier ministre, M. Jospin, et le directeur général, M. Mayor, entre autres, l'ont déclaré éloquemment, la transformation de l'enseignement supérieur grâce à une plus grande accessibilité et à l'emploi des technologies de l'information et des communications peut permettre de réduire les différences socio-économiques entre les membres d'une société et entre des sociétés différentes. Il peut s'agir d'un grand facteur d'égalité.

De la même façon, l'enseignement supérieur peut contribuer à favoriser l'égalité et la coopération entre les pays de toutes les régions du monde.

Une mission bien nette nous est donc confiée, dans nos pays et entre nations, qui consiste à souligner les valeurs, les méthodes et les technologies de l'enseignement tertiaire en vue de progresser vers la plus grande égalité que nous recherchons. Si nous ne nous acquittons pas de cette mission, l'enseignement supérieur deviendra au contraire un moyen de perpétuer les inégalités dans nos pays, contribuant ainsi à de plus grands écarts dans le monde au plan du développement économique et social.

Le Canada, comme beaucoup d'autres pays, s'intéresse traditionnellement à la coopération internationale, ainsi qu'à la diffusion de l'apprentissage par le biais de la technologie. En outre, notre stratégie de coopération internationale vise une démarche semblable, en vue d'assurer que les besoins éducatifs fondamentaux sont pris en compte dans nos efforts d'élimination de la pauvreté par le développement humain durable. Dans ce but, nous attendons avec intérêt de poursuivre nos travaux de concert avec d'autres pays afin d'assurer que la transformation de l'enseignement supérieur grâce aux nouvelles méthodes pédagogiques fasse évoluer la communauté internationale vers des partenariats plus rapprochés, une plus grande égalité et une plus grande harmonie.

### **Je laisse à présent la parole à Madame Marois.**

Je vous remercie Monsieur Petter. Mon collègue vient de nous parler de la transformation de l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'importance d'adapter l'enseignement supérieur à la réalité et aux exigences que commande la transition vers une société fondée sur le savoir. Dans une telle société, une vision linéaire de l'éducation pourrait bien s'avérer désuète. De plus, les établissements d'enseignement supérieur ne seront plus les seuls pourvoyeurs de services dans le domaine du savoir. La Déclaration et le Cadre d'action devraient reconnaître que l'éducation en général et l'enseignement supérieur en particulier sont tous deux en période de transition. La capacité des établissements de s'adapter à de continues transformations aura une grande influence sur le rôle que joueront les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur dans notre société au cours des deux prochaines décennies.

La recherche et la formation universitaires constituent les principales missions de l'enseignement supérieur. Cet aspect est d'autant plus important chez nous, que la plus grande part de la recherche s'y fait dans les universités, contrairement à ce qu'on observe dans les autres pays de l'OCDE. Il s'agit d'une considération qui doit être soulignée.

Nous nous réjouissons que la Déclaration et le Cadre d'action prioritaire adoptent un point de vue novateur à l'égard de l'éducation tout au long de la vie telle que véhiculée dans le rapport Delors et les travaux de la Conférence de Hambourg sur l'éducation des adultes.

Chez nous comme ailleurs, l'éducation intermittente s'impose de plus en plus, en raison de la croissance de la population adulte, du décrochage scolaire, du développement de la formation continue et en cours d'emploi, de l'impact des nouvelles technologies et de l'accroissement des programmes d'échanges internationaux.

L'adoption des principes de l'éducation tout au long de la vie suppose la reconnaissance de la formation non formelle ou non traditionnelle. Il ne suffit pas d'offrir un éventail de programmes ou de modes d'enseignement. Il faut aussi mettre de l'avant des approches diversifiées en fonction des besoins de formation, comme les programmes de rattrapage et la reconnaissance des acquis. Il importe également de prendre en considération les tendances nouvelles comme la mobilité accrue des personnes et la circulation des connaissances et l'effet de ces phénomènes sur l'éducation.

Nous sommes conscients qu'il nous reste encore beaucoup à faire dans ce domaine; ce n'est pas une approche qui se concrétise spontanément. Nous avons toutefois posé quelques jalons. Mentionnons, par exemple, nos universités et collèges d'enseignement à distance et les recherches menées dans plusieurs centres d'excellence.

Nous tenons toutefois à signaler que l'approche centrée sur les apprenantes et apprenants et l'apprentissage doit être au cœur de l'enseignement supérieur reflétant une vision déjà adoptée lors de la 45<sup>e</sup> session de la Conférence internationale sur l'éducation et de la Conférence de Hambourg : L'éducation tout au long de la vie doit faire l'objet d'une promotion plus active, qui tienne compte du fait que l'éducation reste le fondement d'un apprentissage continu réussi. Un des grands thèmes du rapport Delors était que l'éducation tout au long de la vie ne peut pas être une simple extension du système éducatif existant, mais qu'il impose au contraire une restructuration de ce système et une nouvelle articulation avec la formation initiale. Nous croyons que l'enseignement supérieur devrait être considéré comme élément d'un système intégré d'éducation public.

Les systèmes d'enseignement supérieur sont, au Canada, différents d'une province à l'autre; il en est de même des établissements d'enseignement supérieur. Les universités, les collèges et les autres fournisseurs de services éducatifs assument des rôles diversifiés selon les besoins des populations et de leurs milieux. Nous croyons que cette diversité constitue à la fois la richesse et la force de nos systèmes.

Toutes les provinces et les territoires du Canada ont ainsi réussi à se doter d'un système d'enseignement supérieur flexible qui offre un large éventail de voies dans un nombre considérable d'universités, d'écoles polytechniques, d'instituts professionnels, de collèges d'arts appliqués et de technologie, de collèges d'enseignement général et professionnel (cegeps) et des collèges communautaires. Forts des liens qu'ils ont tissés avec le milieu du

travail, les collèges et d'autres établissements d'enseignement supérieur sont une composante essentielle de la filière qui prépare une main-d'œuvre compétitive et ils contribuent directement à notre développement.

Reconnaissant la contribution des collèges à l'enseignement, je suis heureuse de vous informer que l'Association des collèges communautaires du Canada, avec d'autres partenaires nationaux et internationaux, sera l'hôte, dans la ville de Québec, de la plus grande manifestation de l'histoire des collèges communautaires, des écoles polytechniques et des cégeps : du 29 mai au 1er juin 1999, des leaders du monde entier se réuniront pour le premier Congrès mondial des collèges et des écoles polytechniques. Ce rassemblement signalera aux yeux du monde entier la place grandissante de l'enseignement collégial, non seulement pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée mais aussi pour participer au développement culturel et social de la communauté.

La Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur et son Cadre d'action prioritaire, que nous souhaitons adopter au terme de cette conférence mondiale, propose un changement et un développement de l'enseignement supérieur sur les plans institutionnel, national et international.

Je voudrais pour ma part m'arrêter plus particulièrement à ce qui est proposé relativement au plan national : les propositions qui concernent directement l'État, les gouvernements, les décideurs politiques responsables des systèmes éducatifs. Il me paraît important de souligner ceci : si bien intentionnés et si bien conseillés qu'ils soient, les gouvernements ne peuvent prendre seuls l'initiative de mesures d'envergure destinées à orienter et modifier en profondeur l'enseignement supérieur. Ils doivent impérativement associer à ces efforts de changement, selon des approches et des modalités appropriées à chaque pays, les établissements d'enseignement supérieur, universités et collèges, les organismes non gouvernementaux ainsi que l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur.

Outre le corps professoral et la population étudiante, il faut mettre à contribution les autorités en place, celles qui exercent des responsabilités d'ordre académique, pédagogique ou administratif, soit pour l'établissement dans son ensemble ou encore au sein des facultés et des départements.

Je conçois mal comment nous pourrions faire l'économie de cette approche de partenariat. D'abord, ce serait se priver inutilement d'un large réservoir d'idées et de connaissances susceptibles d'enrichir nos orientations. En outre, cette réflexion menée collectivement ne peut que susciter un regain d'intérêt et d'attention face aux défis qui se posent et paver la voie aux collaborations nécessaires à la mise en œuvre des changements en enseignement supérieur.

En terminant, je voudrais souligner que l'UNESCO doit demeurer ce forum intellectuel de dialogue et de collaboration entre les États et faciliter la coopération technique et l'échange d'expertise et d'information.

Si nous voulons que le travail accompli durant cette conférence fasse vraiment une différence pour l'avenir, nous devons en assurer le suivi et veiller à la mise en œuvre du plan d'action. Pour ce faire, nous croyons fermement que la coordination de ce suivi au plan international relève du mandat de l'UNESCO. Pour ce faire, l'UNESCO doit établir des alliances et des partenariats stratégiques avec les autres organisations internationales afin d'éviter des

dédouplements et d'assurer le leadership et la coordination nécessaires à l'atteinte des objectifs retenus.

Enfin, je voudrais profiter de l'occasion pour souhaiter à tous les participantes et participants le plus grand succès dans les travaux de la Conférence. J'espère vivement que les documents que nous adopterons sauront nous inspirer et nous guider dans le développement de l'enseignement supérieur.

Pour notre part, je peux vous assurer que nous prendrons les mesures nécessaires pour assurer le suivi des travaux que nous aurons accompli ensemble ici à Paris.

Merci monsieur le Président.



**Modifications aux projets de textes proposées par le Canada pendant la conférence**

**(Déclaration et Cadre d'action prioritaire)**

Légende: [modification proposée mais non reflétée dans la version finale]  
modification proposée et acceptée dans la version finale  
[[retranchements proposés mais non acceptés]]  
~~retranchements pratiqués dans la version finale mais non proposés par le~~

Canada

**les caractères gras sont ajoutés par l'UNESCO**

**DECLARATION MONDIALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LE  
XXIe SIECLE : VISION ET ACTIONS  
ET  
CADRE D'ACTION PRIORITAIRE POUR LE CHANGEMENT ET LE  
DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**adoptés par la  
CONFERENCE MONDIALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
L'enseignement supérieur au XXIe siècle : Vision et actions  
9 octobre 1998**

***DECLARATION MONDIALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
POUR LE XXIe SIECLE : VISION ET ACTIONS***

**PREAMBULE**

Alors que nous abordons un siècle nouveau, il existe **une demande sans précédent dans le domaine de l'enseignement supérieur, qui connaît une grande diversification, ainsi qu'une sensibilisation accrue au rôle vital qu'il joue dans le développement socioculturel et économique** et pour bâtir l'avenir, qui demandera aux nouvelles générations de nouvelles compétences, de nouvelles connaissances et de nouveaux idéaux. L'enseignement supérieur comprend "tout type d'études, de formation ou de formation à la recherche assurées au niveau postsecondaire par un établissement universitaire ou d'autres établissements d'enseignement agréés comme établissements d'enseignement supérieur par les autorités compétentes de l'Etat". L'enseignement supérieur est partout confronté à des défis et des difficultés considérables concernant son financement, l'égalité dans les conditions d'accès et le cours des études, la promotion du perfectionnement du personnel, la formation fondée sur les compétences, l'amélioration et la préservation de la qualité de l'enseignement, la recherche et les services, la pertinence des programmes, l'employabilité des diplômés, l'établissement d'accords de coopération efficaces et la possibilité d'accéder équitablement aux bienfaits de la coopération internationale. Dans le même temps, l'enseignement supérieur doit relever le défi des nouvelles technologies qui améliorent la manière dont les connaissances peuvent être produites, gérées, diffusées et contrôlées et dont on peut y accéder. Un accès équitable à ces technologies devrait être assuré à tous les niveaux des systèmes éducatifs [particulièrement à la base du processus d'apprentissage, pendant les premières années de scolarisation, afin d'enraciner profondément l'enseignement supérieur dans toutes les collectivités.]

La seconde moitié de ce siècle restera dans les mémoires la période de l'histoire de l'enseignement où celui-ci aura connu la plus spectaculaire **expansion** : les effectifs à l'échelle mondiale ont en effet plus que sextuplé, passant de 13 millions d'étudiants en 1960 à 82 millions en 1995. Mais c'est aussi la période où l'on aura vu s'élargir encore, bien qu'il fût déjà immense, le fossé entre pays industriellement développés **et pays en développement - en particulier les pays les moins avancés** - en ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche et les ressources qui leur sont consacrées. Cette période a aussi été celle d'une stratification socio-économique accrue et d'une différence plus marquée dans les possibilités d'éducation à l'intérieur des pays, y compris dans certains des plus développés et des plus riches. Sans établissements d'enseignement supérieur et de recherche adéquats, permettant de constituer une masse critique d'individus qualifiés et éduqués, aucun pays ne peut assurer un authentique développement endogène et durable et les pays en développement et les pays les

moins avancés, en particulier, ne peuvent espérer réduire l'écart qui les sépare des pays industriellement développés. Le partage des connaissances, la coopération internationale et les nouvelles technologies peuvent offrir de nouvelles possibilités d'y parvenir.

L'enseignement supérieur a amplement prouvé sa viabilité au cours des siècles et son aptitude à s'adapter, à évoluer et à engendrer le changement et le progrès dans la société. En raison de l'importance et de la rapidité des changements auxquels nous assistons, la société est de plus en plus **fondée sur le savoir**, de sorte que l'enseignement supérieur et la recherche sont désormais des composantes essentielles du développement culturel, socio-économique et écologiquement viable des individus, des communautés et des nations. C'est pourquoi l'enseignement supérieur est lui-même confronté à de formidables défis et doit **se transformer et se rénover plus radicalement qu'il n'a jamais eu à le faire**, de sorte que notre société, qui connaît aujourd'hui une grave crise des valeurs, puisse transcender les considérations purement économiques et intégrer des dimensions plus profondes de morale et de spiritualité.

C'est pour trouver des réponses à ces défis et mettre en route un processus de réforme en profondeur de l'enseignement supérieur partout dans le monde que l'UNESCO a convoqué une Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur au XXI<sup>e</sup> siècle : Vision et action. En vue de cette Conférence, l'Organisation a publié, en 1995, un document d'orientation intitulé *Changement et développement dans l'enseignement supérieur*. Cinq consultations régionales (La Havane, novembre 1996 ; Dakar, avril 1997 ; Tokyo, juillet 1997 ; Palerme, septembre 1997 ; Beyrouth, mars 1998) ont été ensuite organisées. Les déclarations et plans d'action adoptés par ces dernières, tout en gardant chacun sa spécificité, sont dûment pris en compte dans la présente Déclaration - de même que l'ensemble du processus de réflexion entrepris pour préparer la Conférence - et y sont annexés.

\* \* \*

Nous, participants à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, réunis au Siège de l'UNESCO, à Paris, du 5 au 9 octobre 1998,

*Rappelant* les principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

*Rappelant* la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 26 stipule en son premier alinéa que "toute personne a droit à l'éducation" et que "l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite" et faisant nôtres les principes fondamentaux de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960), à l'article 4 de laquelle les Etats parties s'engagent à "rendre accessible à tous, en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun l'enseignement supérieur",

*Tenant compte* des recommandations relatives à l'enseignement supérieur des grandes commissions et conférences, entre autres la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle, la Commission mondiale de la culture et du développement, la Conférence internationale de l'éducation à ses 44<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> sessions (Genève, 1994 et 1996), la Conférence générale de l'UNESCO à ses 27<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> sessions, en particulier ses décisions qui touchent à la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande, 1990), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

(Rio de Janeiro, 1992), la Conférence sur la liberté académique et l'autonomie de l'université (Sinaia, 1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), le Congrès international "Education et informatique" (Moscou, 1996), le Congrès mondial sur l'enseignement supérieur et la mise en valeur des ressources humaines pour le XXI<sup>e</sup> siècle (Manille, 1997), la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Hambourg, 1997), en particulier le Thème 2 (Améliorer les conditions et la qualité de l'éducation des adultes) de l'Agenda pour l'avenir qu'elle a adopté et dans lequel elle déclare : "Nous nous engageons ... à ouvrir aux adultes les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur ... en invitant la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, 1998) à préconiser la transformation des établissements d'enseignement postsecondaire en établissements d'éducation permanente et à redéfinir le rôle des universités en conséquence",

*Convaincus* que l'éducation est un pilier essentiel des droits de l'homme, de la démocratie, du développement durable et de la paix, qu'elle doit donc devenir accessible à tous tout au long de la vie et que des mesures doivent être prises pour assurer une coordination et une coopération entre les divers secteurs concernés, et en particulier entre l'enseignement secondaire général, technique et professionnel et l'enseignement postsecondaire, ainsi qu'entre universités, collèges d'enseignement supérieur et établissements techniques,

*Estimant* que, dans ce contexte, la solution des problèmes auxquels est confronté l'enseignement supérieur à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle dépendra de la vision de la société à venir et du rôle assigné à l'éducation en général et à l'enseignement supérieur en particulier,

*Conscients* qu'au seuil d'un nouveau millénaire, l'enseignement supérieur est appelé à faire prévaloir les valeurs et idéaux d'une culture de la paix et que la communauté intellectuelle doit être mobilisée à cette fin,

*Considérant* qu'un changement substantiel de l'enseignement supérieur, son développement, l'amélioration de sa qualité et de sa pertinence et la résolution des grands problèmes auxquels il est confronté exigent la forte implication non seulement des gouvernements et des établissements d'enseignement supérieur, mais aussi de toutes les parties prenantes, y compris les étudiants et leurs familles, les enseignants, les entreprises, les secteurs public et privé de l'économie, les parlements, les médias, la communauté, les associations professionnelles et la société, ainsi qu'une plus grande responsabilité des établissements d'enseignement supérieur envers la société, lesquels doivent être comptables de l'utilisation des ressources publiques et privées, nationales ou internationales,

*Soulignant* que les systèmes d'enseignement supérieur devraient accroître leur capacité de vivre dans un contexte caractérisé par l'incertitude, de changer et de susciter le changement, et de répondre aux besoins sociaux et de promouvoir la solidarité et l'équité ; qu'ils devraient préserver et exercer la rigueur scientifique et l'originalité dans un esprit d'impartialité, car c'est là une condition indispensable pour atteindre et maintenir un niveau indispensable de qualité ; et qu'ils devraient placer les étudiants au coeur de leurs préoccupations **dans une perspective s'étendant à la vie entière**, de manière à leur permettre de s'intégrer pleinement dans la société mondiale du savoir qui sera celle du siècle à venir,

*Convaincus également* que la coopération et les échanges internationaux sont d'importants moyens de promouvoir l'enseignement supérieur de par le monde,

*Proclamons* ce qui suit :

## **MISSIONS ET FONCTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

### **Article 1. Mission d'éducation, de formation et de recherche**

Nous réaffirmons la nécessité de préserver, renforcer et intensifier les missions et valeurs essentielles de l'enseignement supérieur, en particulier sa mission de contribuer au développement durable et à l'amélioration de la société dans son ensemble, à savoir :

(a) éduquer des diplômés hautement qualifiés et des citoyens responsables capables de s'intégrer dans tous les secteurs de l'activité humaine en offrant des qualifications appropriées, y compris une formation professionnelle, associant des connaissances et des compétences de haut niveau, à l'aide de cours et de programmes adaptés en permanence aux besoins présents et futurs de la société ;

(b) offrir un **espace ouvert pour la formation supérieure et l'apprentissage tout au long de la vie**, offrant aux apprenants une gamme optimale de choix et un dispositif souple de points d'accès et de sortie du système ainsi que des possibilités d'épanouissement individuel et de mobilité sociale, afin **d'éduquer des citoyens qui participent activement à la société**, ouverts sur le monde, dans la perspective du renforcement des capacités endogènes, de la promotion des droits de l'homme, du développement durable, de la démocratie et de la paix dans la justice ;

(c) **promouvoir, créer et diffuser les connaissances par la recherche** et fournir, dans le cadre de sa mission de service à la communauté, l'expertise appropriée pour aider les sociétés à assurer le développement culturel, social et économique et à promouvoir et développer la recherche scientifique et technologique ainsi que la recherche en sciences sociales et humaines et dans le domaine de la création artistique ;

(d) aider à **comprendre, interpréter, préserver, renforcer, promouvoir et diffuser les cultures nationales et régionales, internationales et historiques** dans un contexte de pluralisme culturel et de diversité culturelle ;

(e) aider à préserver et à promouvoir les **valeurs sociétales** en assurant la formation des jeunes aux valeurs qui sont à la base d'une citoyenneté démocratique et en offrant des points de vue critiques et objectifs destinés à faciliter le débat sur les options stratégiques et le renforcement des perspectives humanistes ;

(f) contribuer au développement et à l'amélioration de l'éducation à tous les niveaux, notamment par la formation des enseignants.

### **Article 2. Rôle éthique, autonomie, responsabilité et fonction d'anticipation**

Conformément à la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre

1997, **les établissements d'enseignement supérieur, leur personnel académique [et enseignant] et les étudiants** devraient :

- (a) préserver et développer leurs fonctions essentielles, en soumettant toutes leurs activités aux exigences de l'éthique et de la rigueur scientifique et intellectuelle [et former des organes et organisations professionnels représentatifs et y participer] ;
- (b) pouvoir s'exprimer sur les problèmes éthiques, culturels et sociaux ~~en pleine indépendance et responsabilité~~, [le personnel académique et enseignant et] ~~les établissements~~ exerçant une sorte d'autorité intellectuelle dont la société a besoin pour l'aider à réfléchir, à comprendre et à agir ;
- (c) renforcer leurs fonctions prospective et critique par l'analyse permanente des nouvelles tendances sociales, économiques, culturelles et politiques, constituant ainsi un espace de prévision, d'anticipation et de prévention ;
- (d) se servir de leur capacité intellectuelle et de leur prestige moral [et de leurs droits sociaux et politiques] pour défendre et diffuser activement les valeurs universellement acceptées, et notamment la paix, la justice, la liberté, l'égalité et la solidarité inscrites dans l'Acte constitutif de l'UNESCO ;
- (e) jouir sans restriction de leur liberté académique et de leur autonomie, conçues comme un ensemble de droits et de devoirs, tout en se montrant pleinement responsables et comptables envers la société ;
- (f) jouer un rôle en aidant à identifier et traiter les problèmes qui nuisent au bien-être des communautés, des nations et de la société mondiale.

## **ELABORER UNE NOUVELLE VISION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

### **Article 3. Accès dans l'équité**

- (a) Conformément à l'article 26.1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'admission dans l'enseignement supérieur devrait être fondée sur le mérite, les capacités, les efforts, la persévérance et la détermination des postulants et, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, pourra intervenir à tout âge, compte dûment tenu des compétences acquises antérieurement. En conséquence, aucune discrimination ne saurait être admise pour ce qui est de l'accès à l'enseignement supérieur, en raison de la race, du ~~sex~~ genre, de la langue, de la religion[, de l'âge] ou de toute distinction économique, culturelle ou sociale ou encore de handicaps physiques.
- (b) L'équité en matière d'accès à l'enseignement supérieur devrait supposer en premier lieu le renforcement et, au besoin, la réorientation, des liens avec tous les autres niveaux de l'éducation, en particulier avec l'enseignement secondaire. Les établissements d'enseignement supérieur doivent être considérés comme faisant partie - et doivent aussi s'employer à faire partie - d'un système continu qui commence avec [des occasions d'apprentissage de base accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens] l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire et se poursuit tout

au long de la vie, et ils doivent favoriser un tel système. Les établissements d'enseignement supérieur doivent travailler en partenariat actif avec les parents, les écoles, les élèves, les milieux socio-économiques et les collectivités locales. L'enseignement secondaire devrait non seulement préparer des candidats qualifiés à accéder au niveau supérieur en développant la capacité d'apprendre dans de nombreux domaines, mais aussi préparer à la vie active en offrant une formation à une vaste gamme de métiers. Toutefois, l'accès à l'enseignement supérieur devrait rester ouvert, dans toute la mesure du possible, sans distinction d'âge et sans aucune discrimination, à quiconque a mené avec succès à leur terme des études secondaires ou de niveau équivalent ou remplit les conditions d'admission.

(c) En conséquence, l'augmentation massive et rapide de la demande d'enseignement supérieur exige, là où cela est nécessaire, que **toute politique concernant l'accès à l'enseignement supérieur privilégie désormais l'approche fondée sur le mérite** de chacun, tel que défini dans l'article 3 (a) ci-dessus.

(d) L'accès à l'enseignement supérieur de membres de certains groupes cibles spéciaux, comme les populations autochtones, les minorités culturelles et linguistiques, les groupes défavorisés, les peuples subissant une occupation et les personnes souffrant de handicaps, doit être activement facilité, car ils peuvent posséder, collectivement et individuellement, une expérience et des talents qui peuvent être d'une grande valeur pour le développement social et national. Une aide matérielle spéciale et des solutions éducatives peuvent contribuer à surmonter les obstacles auxquels se heurtent ces groupes pour accéder à l'enseignement supérieur et poursuivre leurs études.

#### **Article 4. Renforcer la participation et promouvoir le rôle des femmes**

(a) Bien que des progrès notables aient été réalisés concernant l'accès des femmes à l'enseignement supérieur, divers obstacles socio-économiques, culturels et politiques continuent d'empêcher leur plein accès et leur intégration effective dans de nombreuses régions du monde. Les surmonter demeure une priorité urgente dans le processus de rénovation pour assurer la mise en place d'un système équitable et non discriminatoire d'enseignement supérieur fondé sur le principe du mérite.

(b) Il faut poursuivre les efforts pour éliminer tous les stéréotypes liés au genre dans l'enseignement supérieur, prendre en considération les aspects relatifs au genre dans les différentes disciplines, renforcer la participation des femmes à tous les niveaux et dans toutes les disciplines dans lesquelles elles sont sous-représentées et, en particulier, renforcer leur participation active à la prise de décision.

(c) Il faut promouvoir les études sur la situation de la femme en tant que branche du savoir d'une importance stratégique pour la transformation de l'enseignement supérieur et de la société.

(d) Il faut travailler à éliminer les obstacles politiques et sociaux qui sont à l'origine de la sous-représentation des femmes et, en particulier, à renforcer l'intervention active de ces dernières dans les instances politiques et de décision, dans l'enseignement supérieur et dans la société.

## **Article 5. Faire progresser les connaissances par la recherche dans les domaines scientifique, artistique et des sciences humaines et la diffusion de ses résultats**

(a) Faire progresser les connaissances par la **recherche** est une fonction essentielle de tous les **systèmes** d'enseignement supérieur, qui se doivent de promouvoir les études de troisième cycle. **L'innovation, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité** devraient être encouragées et renforcées dans les programmes, avec des orientations à long terme vers des objectifs et des besoins sociaux et culturels. Un équilibre judicieux devrait être trouvé entre recherche fondamentale et recherche ciblée.

(b) Les établissements devraient faire en sorte que tous les membres de la communauté universitaire s'occupant de recherche reçoivent la formation, les ressources et le soutien appropriés. Les droits intellectuels et culturels sur les résultats de la recherche devraient servir au bien de l'humanité et ils devraient être protégés de façon à ne pouvoir faire l'objet d'aucune utilisation abusive.

(c) La recherche doit être encouragée dans toutes les disciplines, y compris les sciences sociales et humaines, l'éducation (y compris sur l'enseignement supérieur), les sciences de l'ingénieur, les sciences exactes et naturelles, les mathématiques, l'informatique et les arts, dans le cadre de politiques nationales, régionales et internationales de recherche-développement. On s'attachera spécialement à améliorer les capacités de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur à vocation de recherche, vu qu'il y a enrichissement mutuel lorsque l'enseignement supérieur et la recherche sont conduits à un haut niveau au sein d'un même établissement. Ces établissements reconnus devraient trouver le soutien matériel et financier requis auprès de **sources publiques et privées**.

## **Article 6. Une orientation à long terme fondée sur la pertinence**

(a) **La pertinence** de l'enseignement supérieur doit se mesurer à l'aune de l'adéquation entre ce que la société attend des établissements et ce qu'ils font. Cela requiert des normes éthiques, l'impartialité politique et des capacités critiques en même temps qu'une meilleure articulation avec les problèmes de la société et le monde du travail, en fondant **les orientations à long terme vers les buts et les besoins sociétaux, y compris le respect des cultures et la protection de l'environnement**. Il s'agit d'offrir l'accès à la fois à une large éducation de caractère général et à une éducation ciblée sur une carrière, souvent interdisciplinaire, centrée sur les compétences et les aptitudes, qui toutes deux rendent l'individu capable de vivre dans différents contextes en mutation, d'agir efficacement et de pouvoir changer de profession.

(b) L'enseignement supérieur doit **renforcer son rôle de service de la société ses fonctions de service à la communauté, [par la coopération avec des groupes communautaires,]** en particulier ses activités visant à éliminer la pauvreté, l'intolérance, la violence, l'analphabétisme, la faim, la dégradation de l'environnement et la maladie, par **une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire** de l'analyse des problèmes et des enjeux.



(c) L'enseignement supérieur doit contribuer davantage au **développement de l'ensemble du système éducatif**, notamment en améliorant la formation des enseignants, l'élaboration des programmes et la recherche en éducation.

(d) Enfin, l'enseignement supérieur doit viser à créer une nouvelle société - d'où la violence et l'exploitation soient absentes - composée d'individus hautement cultivés, motivés, intégrés, inspirés par l'amour de l'humanité et guidés par la sagesse.

### **Article 7. Renforcer la coopération avec le monde du travail ainsi que l'analyse et l'anticipation des besoins de la société**

(a) Dans un contexte économique caractérisé par le changement et l'apparition de nouveaux modèles de production fondés sur le savoir et ses applications et sur le traitement de l'information, les liens entre l'enseignement supérieur, le monde du travail et les autres composantes de la société devraient être renforcés et renouvelés.

(b) Les liens avec le monde du travail peuvent être renforcés grâce à la participation de ses représentants à la direction des établissements, à l'utilisation accrue par les étudiants et les enseignants des possibilités nationales et internationales d'apprentissage/ d'enseignement associé à l'emploi, à l'échange de personnel entre le monde du travail et les établissements d'enseignement supérieur et à des programmes révisés mieux adaptés aux pratiques du travail.

(c) **En tant que source permanente de formation, de perfectionnement et de recyclage professionnel**, les établissements d'enseignement supérieur auront à prendre en compte, de façon régulière, les évolutions des secteurs scientifiques, technologiques, économiques et du travail. Pour répondre aux besoins, les systèmes d'enseignement supérieur et le monde du travail devraient élaborer et évaluer conjointement des processus d'apprentissage qui intègrent la théorie et la formation en cours d'emploi, des programmes relais et des programmes d'évaluation et de prise en compte des apprentissages antérieurs. Dans le cadre de leur fonction d'anticipation, les établissements d'enseignement supérieur pourraient contribuer à la création d'emplois, sans que cela soit la seule fin en soi.

(d) Apprendre à entreprendre et développer l'esprit d'initiative devraient devenir des préoccupations majeures de l'enseignement supérieur afin de faciliter [L'enseignement supérieur doit s'intéresser à] l'employabilité des diplômés qui seront de plus en plus appelés [en tant que citoyennes et citoyens aussi bien que travailleuses et travailleurs] à être non plus seulement des demandeurs mais aussi et surtout des créateurs d'emplois. Les établissements d'enseignement supérieur devraient donner aux étudiants la possibilité de développer pleinement leurs propres aptitudes en ayant conscience de leur responsabilité sociale, et leur apprendre à devenir des membres actifs à part entière de la société démocratique et des promoteurs de changements qui favoriseront l'équité et la justice.

### **Article 8. Diversifier pour accroître l'égalité des chances**

(a) La diversification des modèles d'enseignement supérieur, des modes et des critères de recrutement est indispensable à la fois pour répondre à la tendance internationale de

massification de la demande et pour donner accès à diverses modalités de fournitures des services et d'élargir l'accès à des publics de plus en plus variés, dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie, ce qui suppose que l'on puisse aisément entrer dans le système d'enseignement supérieur et en sortir en permanence.

(b) Des systèmes plus diversifiés d'enseignement supérieur sont caractérisés par de nouveaux types d'établissements - publics, privés et à but non lucratif, notamment. Ceux-ci devraient pouvoir offrir une vaste gamme de possibilités d'éducation et de formation : grades traditionnels, cours de brève durée, études à temps partiel, emplois du temps souples, cours modularisés, apprentissage assisté à distance, etc.

## **Article 9. Une approche novatrice de l'éducation : pensée critique et créativité**

(a) Dans un monde en proie à des changements rapides, chacun perçoit la nécessité d'une nouvelle vision et d'un nouveau modèle pour l'enseignement supérieur, qui devrait être centré sur l'apprenant, ce qui implique dans la plupart des pays des réformes en profondeur et une politique d'accès ouvert, pour accueillir des catégories de personnes de plus en plus diverses, et une révision de ses contenus, méthodes, pratiques et moyens de transmission des connaissances, sur la base de nouveaux types de liens et de partenariats avec la communauté et la société au sens le plus large.

(b) Les établissements d'enseignement supérieur doivent former leurs étudiants à devenir des citoyens bien informés et profondément motivés, doués d'esprit critique, et capables d'analyser les problèmes, de chercher des solutions aux problèmes de la société, de les appliquer et d'accepter des responsabilités sociales.

(c) Pour atteindre ces objectifs, il se peut que soit nécessaire une refonte des programmes accompagnée de méthodes nouvelles et appropriées qui permettent d'aller au-delà de la simple maîtrise cognitive des disciplines. L'utilisation de nouvelles approches pédagogiques et didactiques devrait être encouragée pour favoriser l'acquisition de savoir-faire, de compétences et d'aptitudes pour la communication, l'analyse créative et critique, **la réflexion indépendante et le travail en équipe dans des contextes pluriculturels** où la créativité passe aussi par l'association de connaissances et de savoir-faire traditionnels ou locaux et de sciences et de technologies de pointe. **Cette refonte des programmes devrait tenir compte des différences entre les sexes et du contexte culturel, historique et économique propre à chaque pays.** L'enseignement des normes relatives aux droits de l'homme et la connaissance des besoins des communautés de toutes les régions du monde devraient être pris en compte dans les programmes de toutes les disciplines [[retrancher le reste de la phrase]], en particulier celles qui préparent à la création d'entreprise. Les personnels enseignants du supérieur devraient jouer un rôle important dans la définition des programmes.

(d) De nouvelles méthodes d'enseignement supposent des types nouveaux de matériels d'enseignement/apprentissage. Il faut les associer à des modes d'examen nouveaux qui favorisent la mise en jeu non seulement de la mémoire mais aussi celle des aptitudes à la compréhension et au travail pratique et de la créativité.

## **Article 10. Personnels et étudiants : les principaux protagonistes de l'enseignement supérieur**

(a) Une politique résolue de perfectionnement du personnel s'impose dans les établissements d'enseignement supérieur. Des directives claires devraient être énoncées concernant **les enseignants**, qui doivent aujourd'hui s'attacher à enseigner aux étudiants comment apprendre et prendre des initiatives, au lieu d'être uniquement des sources de savoir. Des mesures adéquates devraient être prises pour la recherche et la mise à jour et l'amélioration de leurs compétences pédagogiques au moyen de programmes appropriés de perfectionnement du personnel, incitant à innover en permanence au niveau des programmes et des méthodes d'enseignement et d'apprentissage, et avec un statut professionnel et financier propre à garantir **l'excellence de la recherche et de l'enseignement**, reflétant les dispositions de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 1997. A cette fin, il faudrait accorder plus d'importance à l'expérience internationale. De plus, étant donné le rôle de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage tout au long de la vie, l'expérience acquise ailleurs que dans l'enseignement devrait être considérée comme un bon élément de qualification pour le personnel enseignant du supérieur.

(b) Des politiques spécifiques devraient être élaborées par tous les établissements d'enseignement supérieur préparant les enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire, encourageant l'innovation permanente dans les programmes, l'utilisation des pratiques optimales dans l'enseignement et une bonne connaissance de divers types d'apprentissage. Il est indispensable de disposer de personnel administratif et technique bien préparé.

(c) **Les décideurs nationaux et institutionnels devraient mettre les étudiants et leurs besoins au centre de leurs préoccupations** et les considérer comme des partenaires essentiels et des protagonistes responsables du processus de rénovation de l'enseignement supérieur. Cela devrait comprendre la participation des étudiants aux questions qui intéressent cet enseignement, à l'évaluation, à la rénovation des méthodes pédagogiques et des programmes et, dans le cadre des institutions en vigueur, à l'élaboration des politiques et à la gestion des établissements. Les étudiants ayant le droit de s'organiser et d'assurer leur propre représentation, leur participation à ces questions devrait être garantie.

(d) Les services de conseils et d'orientation devraient être développés - en coopération avec les organisations d'étudiants - pour faciliter le passage des étudiants du secondaire au supérieur à n'importe quel âge et tenir compte des besoins de catégories de plus en plus variées d'apprenants. En dehors de ceux qui accèdent à l'enseignement supérieur au sortir d'écoles ou d'établissements d'enseignement postsecondaire, il faudrait aussi tenir compte des besoins de ceux qui quittent l'enseignement supérieur et y reviennent au long de leur vie. Un tel soutien est important pour assurer une bonne compatibilité entre étudiants et études. Les étudiants qui abandonnent leurs études devraient pouvoir réintégrer l'enseignement supérieur s'il le faut et quand il le faut.

## DE LA VISION A L'ACTION

### Article 11. Evaluation de la qualité

(a) **La qualité de l'enseignement supérieur est un concept multidimensionnel** qui devrait concerner toutes ses fonctions et activités : enseignement et programmes, recherche, dotation en personnel, étudiants, bâtiments, installations et équipement, services à la communauté et au monde universitaire. Une auto-évaluation interne et un examen externe par des experts indépendants, spécialisés internationaux si possible, dans la transparence, sont essentiels pour améliorer la qualité. Des instances nationales indépendantes devraient être créées et des normes comparatives de qualité, reconnues sur le plan international, devraient être définies. **L'attention requise devrait être accordée à la spécificité des contextes institutionnel, national et régional afin de tenir compte de la diversité et d'éviter l'uniformité.** Les protagonistes devraient être intégrés au processus d'évaluation institutionnelle.

(b) La qualité requiert aussi que l'enseignement supérieur soit caractérisé par sa dimension internationale : échange de connaissances, création de réseaux interactifs, mobilité des enseignants et des étudiants et projets de recherche internationale, tout en tenant compte des valeurs culturelles nationales et de la situation de chaque pays.

(c) Pour que la qualité soit assurée et reste assurée aux niveaux national, régional ou international, certains éléments sont particulièrement importants, notamment une sélection judicieuse du personnel et son perfectionnement constant, en particulier par la promotion de programmes appropriés en la matière, portant entre autres sur les méthodes d'enseignement/apprentissage, et par la mobilité entre les pays, et entre les établissements d'enseignement supérieur et le monde du travail ainsi que la mobilité des étudiants à l'intérieur des pays et entre les pays. Les nouvelles technologies de l'information offrent à cet égard un outil important en raison de leur impact sur l'acquisition des connaissances et des savoir-faire.

### Article 12. Le potentiel et les enjeux de la technologie

Le progrès rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication continuera à modifier les modes d'élaboration, d'acquisition et de transmission des connaissances. Il importe aussi de noter que les nouvelles technologies offrent la possibilité d'introduire des innovations dans les contenus et les méthodes de l'enseignement et d'élargir l'accès aux études supérieures. Toutefois, il ne faut pas oublier que la nouvelle technologie de l'information n'a pas pour résultat que l'on a moins besoin des enseignants mais modifie leur rôle vis-à-vis du processus d'apprentissage et que le dialogue permanent qui transforme l'information en savoir et en compréhension devient fondamental. Les établissements d'enseignement supérieur devraient être les premiers à mettre à profit les avantages et le potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à garantir la qualité et à respecter des normes élevées en matière de pratiques et de résultats de l'éducation, dans un esprit d'ouverture, d'équité et de coopération internationale, et ce :

(a) en constituant des réseaux, en procédant à des transferts de technologie, en développant les ressources humaines, en élaborant des matériels d'enseignement et en mettant en commun leur expérience en matière d'application de ces technologies à

l'enseignement, à la formation et à la recherche, rendant ainsi les connaissances accessibles à tous ;

(b) en créant de nouveaux environnements d'apprentissage - depuis les moyens d'éducation à distance jusqu'à des établissements et des systèmes d'enseignement supérieur "virtuels" complets qui permettent d'abolir les distances et de mettre en place des systèmes d'éducation de grande qualité, favorisant ainsi le progrès social et économique et la démocratisation ainsi que la prise en compte des autres priorités pertinentes de la société ; il faudra cependant s'assurer que ces complexes éducatifs virtuels, créés à partir de réseaux régionaux, continentaux ou mondiaux, fonctionneront dans un contexte respectueux des identités culturelles et sociales ;

(c) en tirant pleinement parti des technologies de l'information et de la communication à des fins éducatives tout en s'attachant à remédier aux graves inégalités qui existent entre les pays et à l'intérieur de ces derniers en matière d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et en matière de production de ressources ;

(d) en adaptant les nouvelles technologies aux besoins nationaux et locaux et en veillant à ce que des systèmes techniques, éducatifs, institutionnels et de gestion les appuient ;

(e) en facilitant, grâce à la coopération internationale, l'identification des objectifs et des intérêts de tous les pays, en particulier des pays en développement, un accès équitable et le renforcement des infrastructures dans ce domaine, ainsi que la diffusion de ces technologies dans toute la société ;

(f) en suivant de près l'évolution de la société de la connaissance pour assurer un niveau élevé de qualité et des règles d'accès équitables ;

(g) en comprenant bien, dans la prise en compte des nouvelles possibilités créées par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, que ce sont avant tout les établissements d'enseignement supérieur qui se servent de ces technologies pour moderniser leur activité, et non les technologies qui transforment les établissements d'enseignement supérieur d'établissements réels en établissements virtuels.

### **Article 13. Renforcer la gestion et le financement de l'enseignement supérieur**

(a) La gestion et le financement de l'enseignement supérieur exigent la **mise en place de capacités** et de stratégies **appropriées de planification et d'analyse des politiques**, reposant sur des partenariats entre établissements d'enseignement supérieur et organismes nationaux de planification et de coordination de manière à assurer une gestion dûment simplifiée et l'utilisation des ressources dans de bonnes conditions de coût-efficacité. Les établissements d'enseignement supérieur devraient adopter des **pratiques de gestion tournées vers l'avenir** qui répondent aux besoins de leur environnement. Les gestionnaires de l'enseignement supérieur doivent être efficaces, compétents et capables d'évaluer régulièrement - par des mécanismes internes et externes - la qualité des procédures et règles administratives.

(b) Les établissements d'enseignement supérieur doivent pouvoir gérer leurs affaires internes avec autonomie, mais cette autonomie doit s'accompagner de l'obligation de rendre des comptes de manière claire et transparente au gouvernement, au parlement, aux étudiants et à la société tout entière.

(c) L'objectif ultime de la gestion devrait être de permettre à l'institution de mieux s'acquitter de sa mission en assurant un enseignement, une formation et une recherche de grande qualité ainsi que des services à la communauté. Cet objectif requiert une **gouvernance qui associe la vision sociale, y compris la compréhension des problèmes planétaires, à de bonnes compétences de gestion**. La fonction de direction de l'enseignement supérieur est donc une responsabilité sociale majeure et elle peut être considérablement améliorée par le dialogue avec toutes les parties prenantes, en particulier les [apprenantes et apprenants] enseignants et les étudiants. La participation du corps enseignant aux organes de direction des établissements d'enseignement supérieur devrait être prise en considération, dans le cadre des institutions en vigueur, étant entendu qu'il convient de tenir compte de la nécessité de contenir dans des limites raisonnables la dimension de ces organes.

(d) La promotion de la coopération Nord-Sud afin d'assurer un financement approprié pour renforcer l'enseignement supérieur dans les pays en développement est essentielle.

#### **Article 14. Le financement de l'enseignement supérieur en tant que service public**

Le financement de l'enseignement supérieur requiert des ressources publiques et privées. Le rôle de l'Etat reste essentiel dans ce financement.

(a) La diversification des sources de financement traduit l'appui que la société apporte à l'enseignement supérieur et doit donc être renforcée davantage pour assurer le développement de cet enseignement, en accroître l'efficacité et en préserver la qualité et la pertinence. **Le soutien public à l'enseignement supérieur et à la recherche reste essentiel** pour que les missions éducatives et sociales soient assurées de manière équilibrée.

(b) La société tout entière doit appuyer l'éducation à tous les niveaux, y compris l'enseignement supérieur étant donné le rôle qu'il joue dans la promotion d'un développement économique, social et culturel durable. **La mobilisation à cette fin dépend de la sensibilisation et de la participation du public, des secteurs publics et privés de l'économie**, des parlements, des médias, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des étudiants ainsi que des établissements, des familles et de tous les acteurs sociaux impliqués dans l'enseignement supérieur.

#### **Article 15. Partager les connaissances et le savoir-faire à travers les frontières et les continents**

(a) Le principe de la solidarité et d'un partenariat authentique entre établissements d'enseignement supérieur du monde entier est essentiel pour que l'éducation et la formation dans tous les domaines aident à mieux comprendre les problèmes mondiaux,

le rôle d'une gouvernance démocratique et de ressources humaines qualifiées dans leur solution et la nécessité de vivre ensemble avec des cultures et des valeurs différentes. La pratique du multilinguisme, les programmes d'échange de personnel enseignant et d'étudiants, et l'établissement de liens entre établissements pour promouvoir la coopération intellectuelle et scientifique devraient faire partie intégrante de tous les systèmes d'enseignement supérieur.

(b) Les principes de la coopération internationale fondés sur la solidarité, la reconnaissance et le soutien mutuel, un partenariat authentique qui sert équitablement les intérêts des partenaires et la valeur du partage des connaissances et du savoir-faire à travers les frontières devraient régir les relations entre établissements d'enseignement supérieur dans les pays développés et les pays en développement et devraient bénéficier en particulier aux pays les moins avancés. La nécessité de préserver les capacités des établissements d'enseignement supérieur dans les régions touchées par un conflit ou des catastrophes naturelles devrait être prise en considération. Les programmes et les processus d'enseignement et d'apprentissage devraient donc être imprégnés d'une dimension internationale.

(c) Les instruments normatifs régionaux et internationaux relatifs à la reconnaissance des études devraient être ratifiés et appliqués, y compris ceux qui concernent l'homologation des connaissances, compétences et aptitudes des diplômés pour permettre aux étudiants de changer de cours plus facilement et pour faciliter la mobilité à l'intérieur des systèmes nationaux et entre eux.

## **Article 16. De l'exode des compétences à leur reconquête**

Il reste à endiguer le processus d'exode des compétences qui continue de priver les pays en développement et les pays en transition des compétences de haut niveau nécessaires pour accélérer leur progrès socio-économique. Il faudrait des programmes de coopération internationale fondés sur des partenariats à long terme entre établissements du Sud et du Nord et qui favorisent aussi la coopération Sud-Sud. La priorité devrait être donnée à des programmes de formation dans les pays en développement, dans des centres d'excellence en réseaux régionaux et internationaux, avec des séjours de courte durée à l'étranger, spécialisés et intensifs. Il faudrait envisager la création d'un environnement qui aide à attirer et à retenir les ressources humaines qualifiées, par des politiques nationales ou des arrangements internationaux destinés à faciliter le retour - permanent ou temporaire - dans leur pays d'origine d'intellectuels et de chercheurs hautement qualifiés. Dans le même temps, il faut s'employer à promouvoir la reconquête des compétences par des programmes de collaboration qui, grâce à leur dimension internationale, favoriseront la mise en place et le renforcement des établissements et la pleine utilisation des capacités endogènes. L'expérience du programme UNITWIN/chaires UNESCO et les principes inscrits dans les conventions régionales en matière de reconnaissance des grades et des diplômés de l'enseignement supérieur revêtent à cet égard une importance particulière.

## **Article 17. Partenariats et alliances**

Les partenariats et alliances entre parties prenantes - responsables de l'élaboration des politiques nationales et institutionnelles, enseignants, chercheurs et étudiants, et personnel administratif et technique des établissements d'enseignement supérieur, monde du travail,

groupes communautaires - sont un puissant moteur pour diriger le changement. Les organisations non gouvernementales sont également des acteurs clés dans ce processus. En conséquence, **le partenariat fondé sur l'intérêt commun, le respect mutuel et la crédibilité devrait être une modalité essentielle de la rénovation de l'enseignement supérieur.**

*Nous, participants à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, adoptons la présente Déclaration et réaffirmons le droit de tous à l'éducation et le droit d'accéder à l'enseignement supérieur sur la base du mérite et des capacités de chacun ;*

*Nous nous engageons à agir ensemble dans le cadre de nos responsabilités individuelles et collectives en prenant toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les principes relatifs à l'enseignement supérieur inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ;*

*Nous réaffirmons solennellement nos engagements en faveur de la paix. A cette fin, nous sommes résolus à accorder une haute priorité à l'éducation pour la paix et participer à la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix en l'an 2000.*

*Nous adoptons en conséquence la présente Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI<sup>e</sup> siècle : Vision et actions. Pour atteindre les objectifs qui y sont énoncés et, en particulier, pour engager une action immédiate, nous souscrivons au Cadre d'action prioritaire pour le changement et le développement de l'enseignement supérieur ci-après :*



**CADRE D'ACTION PRIORITAIRE POUR LE CHANGEMENT  
ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**I. ACTIONS PRIORITAIRES AU NIVEAU NATIONAL**

**1. Les États, notamment leurs gouvernements, leurs parlements et autres instances de décision devraient :**

(a) mettre en place, le cas échéant, le cadre législatif, politique et financier requis pour réformer et développer l'enseignement supérieur conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme qui dispose que **l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. Aucune discrimination ne peut être admise** et nul ne peut être exclu de l'enseignement supérieur ou de ses domaines d'étude, niveaux et institutions pour des raisons tenant à sa race, son sexe, sa langue, sa religion, son âge, non plus qu'à des distinctions économiques ou sociales ou à des handicaps physiques ;

(b) renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et la recherche ;

(c) considérer et utiliser l'enseignement supérieur comme catalyseur pour tout le système éducatif [par la recherche sur l'éducation, la formation du personnel enseignant et le leadership intellectuel et scientifique en vue d'améliorer les systèmes d'apprentissage à tous les niveaux]

(d) transformer les établissements d'enseignement supérieur de façon à ce qu'ils intègrent l'apprentissage permanent, en donnant aux apprenants une gamme optimale de choix et la possibilité d'entrer et de sortir aisément du système, et redéfinir leur rôle en conséquence, ce qui suppose la mise en place d'un espace ouvert permanent d'apprentissage au niveau supérieur et de programmes relais ainsi que l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage précédent ;

(e) s'employer, si nécessaire, à établir des liens étroits entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'éducation et la recherche étant intimement liées dans la création du savoir ;

(f) mettre sur pied des projets novateurs de collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et les différents secteurs de la société pour garantir que les programmes de l'enseignement supérieur et de la recherche concourent au développement local, régional et national ;

(g) s'acquitter de leurs obligations à l'égard de l'enseignement supérieur et répondre des engagements pris avec leur assentiment lors de plusieurs réunions, notamment au cours de la dernière décennie, concernant les ressources humaines, matérielles et financières, le développement humain et l'éducation en général, et l'enseignement supérieur en particulier ;

(h) mettre en place un plan directeur assurant la création de nouveaux partenariats et la participation de tous les intéressés à tous les aspects de l'enseignement supérieur : évaluation, y compris rénovation des programmes d'études et des méthodes

pédagogiques, et services de conseils et d'orientation, et dans le cadre des institutions en vigueur, élaboration de politiques et administration des établissements ;

(i) **définir et appliquer des politiques visant à éliminer tous les stéréotypes liés au sexe dans l'enseignement supérieur** et à renforcer la participation des femmes à tous les niveaux et dans toutes les disciplines dans lesquelles elles sont actuellement sous-représentées et, en particulier, à les associer plus activement à la prise de décisions ;

(j) **formuler des politiques claires concernant les enseignants de l'enseignement supérieur**, telles qu'établies dans la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 1997 ;

(k) reconnaître les étudiants comme étant au centre de l'attention de l'enseignement supérieur et au nombre de ses partenaires ; ceux-ci devraient être associés, au moyen de structures institutionnelles adéquates, au travail de rénovation à leur niveau (y compris à la réforme pédagogique et des programmes) ainsi qu'aux décisions concernant les politiques, dans le cadre des institutions en vigueur ;

(l) reconnaître que les étudiants ont le droit de former des organisations autonomes ;

(m) promouvoir et faciliter la mobilité nationale et internationale du corps enseignant et des étudiants, élément essentiel de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur ;

(n) offrir et garantir les conditions nécessaires à l'exercice des libertés académiques et de l'autonomie institutionnelle, afin de permettre aux établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'aux personnes travaillant dans l'enseignement supérieur et la recherche, de remplir leurs obligations envers la société.

2. Les Etats où les effectifs de l'enseignement supérieur sont faibles par rapport aux normes comparatives acceptées au plan international devraient s'efforcer d'assurer un niveau d'enseignement suffisant pour répondre aux besoins des secteurs public et privé et d'établir des plans pour diversifier et élargir l'accès à l'enseignement supérieur, notamment au bénéfice de toutes les minorités et de tous les groupes défavorisés.

3. L'interface avec l'enseignement secondaire général, technique et professionnel doit être revue en profondeur, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie. L'accès à toutes les formes d'enseignement supérieur doit rester ouvert à ceux qui ont terminé leurs études secondaires, ont atteint un niveau équivalent ou réunissent les conditions nécessaires, quel que soit leur âge, en même temps que doivent être prévues, surtout pour les étudiants plus âgés sans diplôme formel d'enseignement secondaire, des passerelles d'accès au niveau de l'enseignement supérieur par la valorisation de leurs expériences professionnelles. Mais la **préparation à l'enseignement supérieur ne saurait être le seul but ou le but principal de l'enseignement secondaire, qui devrait aussi préparer au monde du travail**, en assurant une formation complémentaire si nécessaire afin de donner aux élèves les connaissances, les qualifications et les compétences voulues pour exercer un large éventail d'emplois. La notion

de programmes relais devrait être encouragée pour que ceux qui entrent sur le marché du travail puissent reprendre leurs études ultérieurement.

**4. Des initiatives concrètes devraient être prises pour réduire l'écart qui se creuse entre les pays industriellement développés et les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Des mesures concrètes sont nécessaires pour favoriser une coopération accrue entre les pays, quel que soit leur niveau de développement économique, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il faudrait envisager de prévoir à cet effet des crédits budgétaires et de mettre en place, au niveau national comme au niveau international, des accords mutuellement avantageux auxquels soient associées les entreprises, en vue de soutenir, par des incitations et un financement appropriés, des activités et des projets de caractère coopératif relatifs à l'éducation, à la recherche et à la formation d'experts de haut niveau dans ces pays.

## **II. ACTIONS PRIORITAIRES AU NIVEAU DES SYSTEMES ET INSTITUTIONS**

**5. Chaque établissement d'enseignement supérieur devrait définir sa mission en conformité avec les besoins présents et futurs de la société,** et en étant conscient du fait que l'enseignement supérieur est essentiel pour que tout pays ou toute région puisse accéder au niveau requis de développement économique, social et culturel durable et écologiquement rationnel, et à une créativité culturelle nourrie par une connaissance et une compréhension plus approfondies du patrimoine culturel, accroître le niveau de vie et faire régner l'harmonie et la paix dans le pays et dans le monde, sur la base des droits de l'homme, de la démocratie, de la tolérance et du respect mutuel. Ces missions devraient intégrer la notion de liberté académique énoncée dans la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 1997.

6. Lorsqu'ils arrêtent des priorités dans leurs programmes et leurs structures, les établissements d'enseignement supérieur devraient :

(a) tenir compte du respect de l'éthique, de la rigueur scientifique et intellectuelle ainsi que de l'approche multidisciplinaire et transdisciplinaire ;

(b) avoir comme préoccupation première la mise en place de systèmes d'accès au bénéfice de toutes les personnes ayant les capacités et motivations requises ;

(c) utiliser leur autonomie et leurs grandes connaissances pour contribuer au développement durable de la société et à la solution des problèmes auxquels sera confrontée la société de demain. Ils devraient développer leur capacité de donner l'alerte par l'analyse des tendances sociales, économiques et politiques qui se font jour, selon une approche multidisciplinaire et transdisciplinaire, en concentrant particulièrement leur attention sur :

- la recherche de la qualité et la conscience aiguë de la pertinence sociale des études et de leur fonction d'anticipation, sur des bases scientifiques ;

- la connaissance des questions sociales fondamentales, en particulier celles qui ont trait à l'élimination de la pauvreté, au développement durable, au dialogue interculturel et à l'élaboration d'une culture de la paix ;

- la nécessité de liens étroits avec les organismes ou institutions de recherche performants ;

- l'évolution du système éducatif tout entier dans la perspective des recommandations et des nouveaux objectifs de l'éducation mentionnés dans le rapport que la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle a remis à l'UNESCO en 1996 ;

- les principes éthiques fondamentaux qui s'appliquent à chaque profession et aux différents domaines de l'activité humaine ;

(d) faire en sorte, particulièrement dans les universités et autant que possible, que les membres du corps enseignant assument des tâches d'enseignement, de recherche, de soutien des étudiants et de direction des affaires des établissements ;

(e) prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer leurs activités en faveur de la communauté, notamment celles qui visent à éliminer la pauvreté, l'intolérance, la violence, l'analphabétisme, la faim et la maladie, par une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire de l'analyse des problèmes et des différents enjeux ;

(f) **asseoir leurs relations avec le monde du travail sur une nouvelle base**, prévoyant des partenariats efficaces avec tous les acteurs sociaux concernés, en commençant par une harmonisation réciproque de l'action et de la recherche de solutions aux problèmes urgents de l'humanité, ce dans le respect d'une autonomie responsable et des libertés académiques [et compte tenu des dimensions plus générales des stratégies relatives aux moyens d'existence, qui comportent des aspects sociaux et environnementaux aussi bien qu'économiques];

(g) assurer une haute qualité internationalement reconnue, **considérer l'obligation de rendre des comptes et de procéder à des évaluations**, internes aussi bien qu'externes, dans le respect de l'autonomie et de la liberté académique, **comme normale et inhérente à leur fonctionnement**, et créer en leur sein des systèmes, structures ou mécanismes transparents chargés de s'en acquitter ;

(h) étant donné que l'éducation tout au long de la vie exige du corps enseignant qu'il mette à jour et améliore ses compétences professionnelles et méthodes d'apprentissage, et ce encore plus que dans le cadre des systèmes actuels qui reposent essentiellement sur de brèves périodes d'enseignement, mettre en place des structures et/ou des mécanismes et des programmes appropriés de perfectionnement du personnel enseignant ;

(i) **promouvoir et développer la recherche, qui est une composante vitale de tous les systèmes d'enseignement supérieur**, dans toutes les disciplines, y compris les sciences humaines et sociales, étant donné leur pertinence pour le développement. En outre, la recherche sur l'enseignement supérieur lui-même devrait être renforcée par

l'intermédiaire de mécanismes tels que le Forum UNESCO/UNU sur l'enseignement supérieur et les chaires UNESCO sur l'enseignement supérieur. Des études objectives et réalisées en temps opportun sont nécessaires pour assurer le progrès continu vers la réalisation d'objectifs nationaux aussi vitaux que l'accès, l'équité, la qualité, la pertinence et la diversification ;

**(j) éliminer les inégalités entre les sexes et les partis pris sexistes dans les programmes d'études et la recherche**, et prendre toutes les mesures appropriées pour assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les étudiants et les enseignants, à tous les niveaux de la gestion [et de l'administration] ;

**(k) fournir**, le cas échéant, **orientation et conseils, cours de rattrapage, tutorat et autres formes** de soutien aux étudiants, y compris prendre des mesures pour améliorer les conditions de vie des étudiants.

7. Si le resserrement des liens entre l'enseignement supérieur et le monde du travail est important partout, il est particulièrement primordial pour les pays en développement, notamment pour les pays les moins avancés, en raison de leur faible niveau de développement économique. Les gouvernements de ces pays devraient prendre des mesures appropriées pour atteindre cet objectif, par exemple renforcer les établissements d'enseignement supérieur/professionnel. Dans le même temps, une action internationale est nécessaire pour les aider à mettre sur pied des initiatives menées conjointement par l'enseignement supérieur et l'industrie. Il faudra envisager comment les diplômés de l'enseignement supérieur pourraient être soutenus par divers dispositifs, qui s'inspireraient notamment de l'expérience positive du système du micro-crédit, afin de leur permettre de créer de petites et moyennes entreprises. Au niveau institutionnel, [[le développement de l'esprit d'initiative et des compétences entrepreneuriales devrait devenir une préoccupation majeure de]] l'enseignement supérieur [doit, afin de] [[pour]] faciliter l'employabilité des diplômés [[qui, de plus en plus, seront appelés à être non seulement des chercheurs d'emploi mais aussi des créateurs d'emplois]] [comme citoyennes et citoyens dans une société démocratique.]

**8. L'utilisation des nouvelles technologies devrait être généralisée dans toute la mesure possible** pour aider les établissements d'enseignement supérieur, pour élargir l'accès, pour intensifier le développement institutionnel et pour assurer une transmission universelle des connaissances et développer celles-ci, ainsi que pour faciliter l'éducation tout au long de la vie. Les gouvernements, les établissements d'enseignement et le secteur privé devraient faire en sorte que les infrastructures de l'information et de la communication, les moyens informatiques et la formation des ressources humaines soient suffisants.

**9. Il faudrait ouvrir les établissements d'enseignement supérieur aux apprenants adultes :**

(a) en mettant en place des mécanismes cohérents permettant de prendre en compte les résultats de l'apprentissage effectué dans différents contextes, et de faire en sorte que les unités de valeur ainsi acquises soient transférables à l'intérieur des établissements, des secteurs et des Etats, et aussi entre eux ;

(b) en établissant des partenariats de recherche et de formation entre l'enseignement supérieur et la communauté et en mettant les services des établissements d'enseignement supérieur à la disposition de groupes extérieurs ;

(c) en menant des recherches interdisciplinaires sur tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage des adultes avec la participation des apprenants adultes eux-mêmes ;

(d) en offrant aux adultes des possibilités d'apprendre qui soient souples, ouvertes et créatives.

### **III. ACTIONS A MENER AU NIVEAU INTERNATIONAL, EN PARTICULIER, A L'INITIATIVE DE L'UNESCO**

**10. La coopération devrait être conçue comme faisant partie intégrante des missions institutionnelles des établissements et systèmes d'enseignement supérieur.** Les organisations intergouvernementales, les organismes donateurs et les organisations non gouvernementales devraient étendre leur action pour mettre sur pied des projets de coopération interuniversitaire, en particulier au moyen de jumelages d'établissements, sur la base de la solidarité et du partenariat, afin de combler l'écart entre les pays riches et les pays pauvres dans les domaines cruciaux de la production et de l'application des connaissances. Chaque établissement d'enseignement supérieur doit envisager de créer une structure et/ou un mécanisme approprié de promotion et de gestion de la coopération internationale.

11. L'UNESCO, les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales actives dans l'enseignement supérieur, les Etats, au moyen de leurs programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux, la communauté universitaire et tous les partenaires concernés de la société devraient **encourager davantage la mobilité académique internationale** comme moyen de faire progresser et de partager les connaissances pour instaurer et promouvoir la solidarité, élément principal de la future société mondiale du savoir, notamment en apportant un soutien résolu au Plan de travail conjoint (1999-2005) des six comités intergouvernementaux chargés de l'application des conventions régionales sur la reconnaissance des études, diplômes et grades de l'enseignement supérieur et par une vaste action de coopération, y compris la création d'un système de transfert d'unités de valeur, en mettant particulièrement l'accent sur la coopération Sud-Sud, les besoins des pays les moins avancés et des petits Etats où les établissements d'enseignement supérieur sont inexistantes ou peu nombreux.

12. Les établissements d'enseignement supérieur des pays industrialisés devraient s'employer à conclure des arrangements de coopération internationale avec leurs homologues des pays en développement, notamment de ceux qui sont pauvres. Cette coopération devrait notamment viser à assurer une reconnaissance juste et équitable des études faites à l'étranger. L'UNESCO devrait prendre des initiatives pour le développement de l'enseignement supérieur à travers le monde en se fixant des objectifs concrets, susceptibles de conduire à des résultats tangibles. Une des modalités consisterait à mettre en oeuvre des projets dans les différentes régions pour intensifier les efforts accomplis en vue de créer et/ou de renforcer les centres d'excellence dans les pays en développement, en particulier dans le cadre du programme UNITWIN/chaired UNESCO, en s'appuyant sur les réseaux d'institutions d'enseignement supérieur nationales, régionales et internationales.

13. Avec tous les partenaires concernés de la société, l'UNESCO entreprendra une action **en vue d'atténuer les effets négatifs de l'exode des compétences et, inversant la tendance, de promouvoir un processus dynamique de reconquête des compétences**. Il faut procéder à une analyse d'ensemble des causes et des effets de l'exode des cerveaux dans toutes les régions du monde. Une **campagne vigoureuse devrait être lancée**, mobilisant **l'action concertée de la communauté internationale** et fondée sur la solidarité universitaire ; elle devrait encourager le retour dans leur pays des universitaires expatriés ainsi que la participation de **volontaires pour l'université** - universitaires retraités depuis peu ou jeunes universitaires en début de carrière - désireux d'enseigner et de faire de la recherche dans des établissements d'enseignement supérieur de pays en développement. Parallèlement, il est essentiel de soutenir les efforts qu'accomplissent les pays en développement pour édifier et renforcer leurs capacités propres en matière d'enseignement.

14. Dans ce cadre, l'UNESCO devrait :

(a) **encourager une meilleure coordination entre organisations intergouverne-mentales, supranationales, et non gouvernementales, organismes et fondations qui parrainent les programmes et les projets existants de coopération internationale en matière d'enseignement supérieur**. En outre, des efforts de coordination devraient être entrepris dans le cadre des priorités nationales. Cela pourrait permettre de mettre en commun et de partager les ressources, d'éviter les chevauchements et de favoriser une meilleure identification des projets, d'accroître l'impact de l'action et de mieux garantir le bien-fondé de ces projets grâce à des accords et à des procédures collectives d'examen. Les programmes visant à assurer un transfert rapide des connaissances, à soutenir le développement institutionnel et à créer des centres d'excellence dans tous les domaines du savoir, en particulier pour l'éducation pour la paix, la résolution des conflits, les droits de l'homme et la démocratie, devraient bénéficier de l'appui des institutions et des donateurs publics et privés ;

(b) conjointement avec l'Université des Nations Unies et avec les commissions nationales et diverses organisations intergouvernementales et non gouverne-mentales, devenir un forum de réflexion sur l'enseignement supérieur visant à : (i) établir des rapports faisant le point des connaissances sur les questions relatives à l'enseignement supérieur dans toutes les régions du monde ; (ii) promouvoir des projets novateurs de formation et de recherche ayant pour objet de mettre en valeur le rôle spécifique de l'enseignement supérieur dans l'éducation tout au long de la vie ; (iii) renforcer la coopération internationale et mettre en lumière le rôle de l'enseignement supérieur dans l'éducation à la citoyenneté, le développement durable et la paix ; et (iv) faciliter l'échange d'informations et créer, si besoin est, une base de données sur des expériences et des innovations réussies que pourraient consulter les établissements qui se heurtent à des difficultés dans la réforme de l'enseignement supérieur ;

[b.2 conjointement avec les commissions nationales et diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales, créer un mécanisme pour l'étude et la promotion de l'éducation des adultes et de l'apprentissage à vie dans le contexte de l'enseignement supérieur, en bénéficiant du soutien et de l'expertise de l'Institut pour l'éducation de l'UNESCO]

(c) prendre des mesures spécifiques pour soutenir les établissements d'enseignement supérieur des régions les moins avancées du globe et de celles qui subissent les effets de conflits ou de catastrophes naturelles ;

(d) renouveler les efforts pour créer des centres d'excellence dans les pays en développement ou y renforcer ceux qui existent ;

(e) prendre l'initiative d'élaborer un instrument international sur la liberté académique, l'autonomie et la responsabilité sociale en liaison avec la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur ;

(f) assurer le suivi de la Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur et du Cadre d'action prioritaire, conjointement avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et avec tous les protagonistes de l'enseignement supérieur, y compris l'Université des Nations Unies, la Consultation collective des ONG sur l'enseignement supérieur et le Forum des étudiants de l'UNESCO. L'UNESCO devrait jouer un rôle crucial dans la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur en vue de la mise en oeuvre de ces actions de suivi. Il conviendrait d'envisager de donner la priorité à ce point lors de l'élaboration de son prochain Projet de programme et de budget.



**Various interventions made by participants**

**Diverses interventions de participantes et de participants**

## **L'avenir de l'enseignement supérieur dans une société en transformation et son rôle essentiel dans le développement humain**

Mme Céline Saint-Pierre Présidente du Conseil supérieur de l'éducation du Québec

Monsieur le Président de la Conférence générale,  
Monsieur le Directeur général,  
Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Excellences, et Distingués délégués,

Permettez-moi de remercier tout d'abord le Directeur général de l'UNESCO, Monsieur Federico Mayor, de m'avoir invitée à présenter un exposé de clôture à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. C'est un grand défi que je viens partager avec vous au moment où s'achève cette semaine d'échanges internationaux. Au moment d'entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle, les institutions d'enseignement supérieur et l'université en particulier sont mises au défi. L'objectif de l'UNESCO en convoquant cette conférence mondiale visait à rassembler les principaux acteurs qui, à travers le monde, se préoccupent de l'enseignement supérieur, qu'ils soient décideurs politiques, dirigeants d'institutions, professeurs, chercheurs, membres du personnel de soutien à l'enseignement, étudiants, représentants d'ONG,<sup>67</sup> d'associations professionnelles, d'agences des Nations-Unies et d'agences de développement. Cette ouverture de la Conférence aux organisations non-gouvernementales est à souligner et il faut souhaiter que cet espace de dialogue et de compréhension mutuelle qui a été proposé par l'UNESCO durant cette semaine, en réunissant ensemble les pays membres et les ONGs, ait pour effet de renforcer la place de l'enseignement supérieur dans le développement social et économique de chacun de nos pays mais aussi d'accroître son rôle dans le développement humain.

Depuis sept siècles, l'université est considérée comme un acquis dans nos sociétés et elle est reconnue comme l'institution fondatrice de la mission de formation et de recherche avancées dont tous les pays doivent se doter. Et nous nous devons de reconnaître qu'à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, l'université continue d'être la structure d'enseignement et de recherche la plus universelle dans le monde. Les questions qui nous habitent et qui expliquent la très forte participation à cette conférence témoignent, à mon avis, de l'espoir qui est le nôtre mais aussi d'une certaine inquiétude qui nous traverse, quant à la capacité des institutions d'enseignement supérieur à relever le défi du prochain siècle. Seront-elles en mesure d'assurer leur survie à travers les grandes mutations de société que nous vivons? Ne risquent-elles pas d'être neutralisées par les grandes transformations de l'économie? Ou, au contraire, sauront-elles relever ces nouveaux défis et assumer un certain leadership dans la définition des orientations du développement social et économique, bref, sauront-elles agir comme agent de changement dans le monde?

Réfléchir sur l'avenir de l'enseignement supérieur, c'est réfléchir sur le développement humain. Parmi les trois indicateurs retenus pour construire l'index de ce développement, à savoir l'indice de longévité, l'indice du revenu per capita, c'est l'indice de la scolarisation et du niveau d'alphabétisation qui nous préoccupe de plus en plus. Par ailleurs, dans les travaux préparatoires à cette Conférence, l'association entre, d'une part, la recherche d'un développement humain durable et, d'autre part, le développement d'une culture de la paix, est ressortie de manière forte. En vue d'atteindre ces objectifs, rappelons les grandes conférences des Nations-Unies, celles de Rio, de Beijing, de Vienne, de Copenhague et du Caire, qui ont mis en évidence le rôle majeur de l'éducation et notamment, celui des institutions d'enseignement supérieur que l'on a incitées à avoir une politique proactive dans la recherche de moyens pour éradiquer la pauvreté et

l'exclusion sociale, pour mettre fin à la détérioration de l'environnement et améliorer la qualité de vie, dans une perspective de développement durable et de développement de la personne, de respect des droits de l'homme, du développement d'une solidarité sociale, intellectuelle et morale pour contrer les conflits et les guerres. Voilà autant d'axes qui concernent le développement humain et auxquels les institutions d'enseignement supérieur doivent se raccrocher dans la définition de leurs orientations et l'accomplissement de leur mission. En lien avec ces grands objectifs, et compte tenu de la place centrale du savoir scientifique et de la technologie dans le développement économique et social, de l'importance croissante d'accéder aux savoirs complexes pour être en mesure de comprendre les grandes mutations de sociétés aux prises avec le mouvement continu de mondialisation et la défense des particularités régionales et locales, mais aussi, pour être en mesure de produire ces savoirs et de les diffuser, il revient donc aux institutions d'enseignement supérieur d'évaluer à leur juste mesure l'ampleur de ces défis et de leurs effets afin d'assurer une formation de qualité et qui soit pertinente à l'acquisition des nouvelles compétences requises. L'innovation, la création, la communication et la critique, sont, pour reprendre les termes de Jacques Attali, les compétences nécessaires à tout diplômé de l'enseignement supérieur pour agir et faire face en tant que citoyen responsable aux réalités des sociétés du XXI<sup>e</sup> siècle (Attali, J. Courrier de l'UNESCO, septembre 1998, p.37). Ces compétences doivent s'intégrer à l'acquisition du savoir, du savoir-faire, du savoir-être et du savoir vivre ensemble, ainsi définis dans la proposition de l'UNESCO, "L'éducation, un trésor est caché dedans".

Dans ce contexte, il m'apparaît que les universités, au XXI<sup>e</sup> siècle, continueront d'être des institutions significatives, à la condition, cependant, de se transformer. Cette Conférence qui se termine aujourd'hui est aussi un point de départ si nous retournons dans chacun de nos pays respectifs, convaincus qu'il nous faut mettre en oeuvre l'un des grands objectifs discutés ici et qui se traduit par la formulation d'un nouveau pacte universitaire, ainsi nommé dans les travaux préparatoires à la Conférence, pour redéfinir les relations de l'enseignement supérieur avec l'Etat, la société civile et l'économie. Selon les principes qui ont guidé l'organisation de cette Conférence et les débats qui se sont déroulés durant toutes ces journées, ce n'est donc pas de la fin (annoncée) des universités dont il saurait être question, mais bien du recentrage de la mission de l'enseignement supérieur sur des objectifs visant, selon les mots mêmes du Directeur général de l'UNESCO, Federico Mayor, à soutenir et à favoriser un développement humain équitable et durable et à former des citoyens autonomes, critiques, polyvalents, créatifs et capables de relever les défis qui s'annoncent pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Ces objectifs appellent, à mon avis, à une nouvelle naissance, pour ne pas dire à une renaissance de l'Université, dont les fondements ainsi redéfinis doivent présider et encadrer le rôle de cette institution dans la société et au sein du système éducatif dans son ensemble. Ce travail étant fait, il devient ainsi possible de repenser le mode d'organisation et les façons de faire pour assurer la mise en oeuvre de ces objectifs, à propos desquels il faut assurer le consensus des principaux partenaires tant sociaux, que politiques et économiques.

Je voudrais aborder maintenant, de manière plus concrète, quelques aspects qui renvoient aux finalités de l'enseignement supérieur, puis, dans un deuxième temps, je traiterai de quelques-unes des conditions à remplir pour répondre à ces finalités et enfin, je vous ferai part de certains des défis que rencontrera l'enseignement supérieur dans la prochaine décennie. Pour traiter des deux premiers points, je m'appuierai, en partie, sur les conclusions de la réunion nord-américaine préparatoire à cette Conférence qui s'est tenue à Toronto, en avril dernier, et qui regroupait des participants du Mexique, des États-Unis et du Canada.

## 1. Les finalités de l'enseignement supérieur

La question qui est formulée est la suivante : quelles sont les finalités de l'enseignement supérieur ou, en d'autres mots, quel est le projet éducatif de l'université contemporaine, de l'université du XXI<sup>e</sup> siècle? L'UNESCO nous a proposé de répondre à cette question sous quatre angles: la pertinence, la qualité, la coopération internationale, et la gestion et le financement. La recherche de réponses consensuelles à ces questions est un processus continu, certes, mais elle est incontournable, à la condition de s'entendre pour reconnaître, au préalable, la nécessité de maintenir le caractère universel des finalités de l'enseignement supérieur. Afin d'être mieux en mesure de définir le nouveau projet éducatif qui devrait traverser l'enseignement supérieur, il faut faire en sorte que les institutions universitaires et d'enseignement supérieur soient considérées comme des partenaires réels dans la formulation des choix sociaux et économiques de la société globale et, qu'en contrepartie, elles agissent en véritables partenaires, en acceptant que les orientations de l'enseignement supérieur et leur traduction dans l'organisation et la gestion des institutions qui en relèvent, fassent l'objet d'un consensus au sein de la société. Dit autrement, il s'agit ici de reconnaître qu'il doit y avoir une relation entre le projet de l'enseignement supérieur et le projet de société et que cette relation s'inscrive dans une perspective qui soit universelle tout en demeurant ancrée dans la réalité propre de chaque pays. En conséquence, je crois que le défi majeur de l'enseignement supérieur pour le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui de la reconnaissance de sa pertinence, compte tenu de la rapidité et de l'ampleur des mutations en cours et appelées à se déployer tant au niveau mondial, qu'au niveau de chaque société. Il est nécessaire d'en arriver à une compréhension mutuelle de ce qui définit la pertinence de l'enseignement supérieur, puisqu'elle recouvre les critères de la qualité de la formation, les objectifs de la coopération internationale, les modes de gestion et d'allocation des ressources appropriées. C'est pourquoi il me semble nécessaire d'examiner la pertinence de l'enseignement supérieur en insistant sur l'importance de quelques principes dont les fondements pourraient être fragilisés au cours de la prochaine décennie. Je n'en évoquerai ici que quelques-uns qui ont aussi fait l'objet de préoccupations au cours de cette Conférence:

- 1.1 Il faut réaffirmer la mission centrale de l'enseignement supérieur qui est une mission de formation et d'éducation orientée par une vision à long terme et pas seulement par une recherche d'adaptation aux besoins immédiats du marché du travail; il faut aussi penser le projet de formation et d'éducation dans une perspective de développement personnel et de préparation des individus à contribuer au développement social et économique par l'éducation à la citoyenneté et une formation "tout au long de la vie".
- 1.2 Il faut réaffirmer que l'enseignement supérieur doit être défini comme un service public et non comme une entreprise du savoir et de la formation orientée par les lois du marché.
- 1.3 Il faut reconnaître la contribution majeure de l'enseignement supérieur au développement culturel, économique et social - dans un contexte de pluralisme et de forte mobilité des individus ainsi que de diversité culturelle.
- 1.4 Il faut reconnaître le rôle spécifique de l'enseignement supérieur dans la production et la transmission des connaissances - la recherche universitaire trouvant ici son sens premier dans son lien nécessaire avec la mission de formation propre à l'enseignement supérieur.
- 1.5 Il faut reconnaître l'importance de la fonction critique des institutions d'enseignement supérieur dans une société en forte transformation ; et en ce sens, inciter les institutions à

jouer un rôle actif, créateur et innovateur, pour éclairer et aider la société à maîtriser le changement, en vue d'améliorer le mieux-être de la population et de réduire les écarts sociaux et les inégalités entre hommes et femmes et le taux de chômage.

- 1.6 Il faut reconnaître que si l'accessibilité à l'enseignement supérieur est un principe à réitérer, elle doit s'accompagner de la mise en oeuvre d'un projet de formation qui conduise à la réussite académique et que celle-ci fait partie intégrante de la mission de l'enseignement supérieur ; cependant, il faut rappeler que la réussite académique est aussi une responsabilité partagée qui repose à la fois sur les étudiants, les universités et la société ; en conséquence, les moyens pour assurer cette réussite relèvent à la fois des étudiants, des universités et de la société, et l'évaluation des objectifs atteints doit donc faire appel à leur responsabilité respective.

Ce sont là quelques-uns des éléments essentiels à rappeler en tant que fondements de la mission de l'enseignement supérieur et des institutions qui la composent. J'aborderai maintenant quelques-unes des conditions à remplir pour répondre à ces finalités de l'enseignement supérieur.

## **2. Quelques conditions à remplir pour répondre aux finalités de l'enseignement supérieur**

Afin d'assurer à l'enseignement supérieur toute sa pertinence comme outil de développement social et économique dans une perspective d'amélioration du mieux-être de l'humanité, certaines conditions doivent être réunies. Je n'en mentionnerai que quelques-unes, qui m'apparaissent néanmoins fort importantes :

- 2.1 a) la reconnaissance de la nécessité de l'autonomie institutionnelle et de la liberté académique ainsi que des responsabilités correspondantes en matière d'éthique et de déontologie ;
- b) et en contrepartie, l'imputabilité et la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur dans la réalisation des objectifs et dans l'atteinte des résultats attendus ; cela veut aussi dire que les institutions d'enseignement supérieur se doivent de faire les efforts nécessaires afin d'aller chercher les appuis requis dans la société et ce, en faisant mieux connaître ce qui se fait dans les établissements d'enseignement supérieur. Cela rend donc nécessaire de produire l'information pertinente sous une forme compréhensible et accessible pour les partenaires et de la diffuser publiquement afin d'assurer toute la transparence sur le fonctionnement des établissements.
- 2.2 L'évaluation de la qualité de la formation doit se faire en lien avec les attentes de la société et avec les objectifs propres à chaque programme et à chaque établissement ; l'évaluation institutionnelle doit porter sur les résultats obtenus plutôt que sur les façons de faire ou les processus ; il faut développer une culture de l'évaluation propre au système d'éducation et faire de l'évaluation un processus qui soit permanent, qui vise à améliorer la qualité de l'éducation et à soutenir les acteurs concernés : tant les directions d'établissement, que les enseignants, les étudiants et autres personnels de l'éducation.
- 2.3 La réaffirmation de la nécessité de la prépondérance du financement public dans les budgets des établissements afin d'assurer le maintien de l'enseignement supérieur comme service public, en même temps qu'est admis le principe de la diversification des sources de financement.

- 2.4 Les orientations qui guident la révision des programmes rendue nécessaire par les nouvelles exigences de formation doivent aussi traduire les valeurs culturelles propres à chaque société et s'ouvrir à l'interdisciplinarité et à la transdisciplinarité. Il faut rappeler ici la position de l'UNESCO à l'effet que cette transdisciplinarité doit comporter une dimension éthique dans la façon d'entrevoir les problèmes et de les solutionner. Par ailleurs, les institutions devront agir avec plus de célérité dans l'élaboration de programmes afin de répondre aux besoins de la société et aux changements majeurs que nous vivons actuellement.
- 2.5 La reconnaissance des acquis par un système adéquat d'évaluation des apprentissages faits à l'extérieur du système d'enseignement formel demeure une tâche à réaliser dans la plupart des pays.
- 2.6 Tout en reconnaissant le rôle central des NTIC dans le soutien au développement pédagogique et dans l'accroissement de l'accès à la connaissance, il faut réaffirmer qu'elles ne peuvent se substituer en aucun cas à la relation professeur-étudiant.
- 2.7 La coopération internationale doit être plus présente dans les activités des institutions et répondre à l'accroissement de l'interdépendance des sociétés et des migrations des populations. D'où l'importance d'encourager la mobilité des étudiants et des professeurs et de s'entendre sur la reconnaissance des diplômes des institutions entre pays. Il faut rappeler ici la Convention de l'UNESCO à cet égard.
- 2.8 L'éducation à la citoyenneté dans un monde pluraliste doit faire partie des programmes d'études et de la culture des établissements. Cela veut dire que l'enseignement supérieur doit préparer les étudiants à s'engager dans une culture de la paix, à pouvoir fonctionner dans plusieurs cultures et à envisager des solutions de type coopératif aux problèmes liés à la globalisation. Les objectifs des programmes doivent permettre le développement de ces compétences afin de créer des bases de valeurs communes et d'accroître la compréhension mutuelle et la coopération, tant à l'intérieur de chaque groupe qu'entre les diverses communautés d'intérêt. L'acquisition de ces compétences ne doit pas faire l'objet de cours spécialisés réservés à certains étudiants seulement.
- 2.9 Les institutions d'enseignement supérieur doivent inscrire leur mission dans une perspective de partenariat avec les principaux acteurs de la société et donner ici toute sa place à la société civile ; c'est dans cette perspective qu'elles se doivent de répondre aux demandes de contribution qui lui viennent des autres acteurs de la société et de s'intégrer dans des réseaux nationaux et internationaux.
- 2.10 Dans le contexte de tous ces changements externes et des nouveaux défis qui se posent à l'enseignement supérieur, un enjeu majeur sera celui de la formation et du perfectionnement des professeurs afin de les préparer à faire face à ces changements. Il faut aussi que des programmes de formation spécifiques soient mis en place afin de mieux préparer les gestionnaires d'établissements d'enseignement supérieur à assumer leurs responsabilités et leur leadership.

Voilà quelques-unes des conditions à remplir pour que l'enseignement supérieur puisse conserver sa pertinence et renforcer le rôle qui lui revient dans la société du savoir et de la connaissance et

où une formation de qualité suivie de la diplomation constitue le passeport recommandé pour exercer une pleine citoyenneté.

### **3. Devant les défis à relever : espoir, mais aussi inquiétude**

Nous venons de faire état de plusieurs des conditions à remplir pour assurer la réussite du projet éducatif qui devrait traverser l'enseignement supérieur au XXI<sup>e</sup> siècle. Je voudrais revenir sur trois défis qui m'apparaissent particulièrement importants pour orienter certaines décisions des Etats nationaux, des organismes internationaux et des institutions d'enseignement supérieur dans la prochaine décennie.

#### **3.1 Orienter la recherche en milieu universitaire pour répondre aux objectifs d'un développement humain durable et équitable**

La mission de recherche de l'université doit être re-située dans la perspective de la contribution de l'enseignement supérieur à la formation des personnes, mais aussi au développement économique et social des sociétés globales. Actuellement, vu les difficultés de financement que rencontrent la plupart des universités, le risque est grand de les voir (du moins dans les pays développés, où l'on retrouve des laboratoires scientifiques de très haut niveau) se transformer en centres de recherche orientés surtout par les besoins définis par les entreprises. Si le développement de liens universités-entreprises est souhaitable, il faut cependant les baliser par la définition de priorités au sein des institutions qui renvoient à des besoins globaux tant économiques que sociaux dans une perspective de développement durable à moyen et à long terme. Il faut aussi que la recherche en milieu universitaire soit orientée vers la formation des étudiants et, en ce sens, il faut lui assurer un financement adéquat qui serve à ces fins. Il a été fait peu référence au cours de cette Conférence aux cycles supérieurs, soit à l'accessibilité et au développement de programmes de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles et pour lesquels il faudra poursuivre la réflexion, vu leur importance dans le développement de la connaissance de pointe et dans la formation d'une relève hautement qualifiée.

Dans les pays en développement, il faut aussi assurer la formation de chercheurs locaux et la réalisation de projets qui soient davantage contextualisés et branchés sur les besoins de ces pays. Trop souvent, les projets de recherche financés par les grandes agences internationales sont confiés à des chercheurs venant des pays développés et n'impliquant pas ou peu de chercheurs du pays concerné. C'est une autre façon de perpétuer la dépendance de ces pays et d'entraver leur développement et bien que la philosophie de coopération qui encadre ces projets ne se formule plus dans ces termes, elle n'en garde pas moins trop souvent l'esprit.

#### **3.2 Prendre le virage de l'éducation tout au long de la vie mais éviter le clientélisme et la logique marchande**

Bien que conscients de l'importance que prend la formation continue ou de l'éducation tout au long de la vie, les systèmes d'éducation dans le monde n'ont pas encore pris le virage nécessaire pour assurer la réalisation de cet objectif. En effet, cela exige de revoir les orientations et les façons de faire dans les programmes de formation initiale à tous les ordres d'enseignement, depuis l'école élémentaire ou primaire jusqu'à l'université, et cela est loin d'être fait. On observe, dans les universités et dans certains programmes destinés aux adultes qui reviennent aux études, une adaptation mitigée de certains programmes (e.g. mise sur pied de certificats universitaires et

de formations courtes) plutôt qu'une véritable adhésion à ce nouveau paradigme de l'éducation tout au long de la vie.

La massification de l'enseignement supérieur et l'importance d'une diplomation postsecondaire pour accéder au marché du travail donnent lieu à une transformation de la composition de la population qui fréquente l'enseignement supérieur, marquée notamment par l'hétérogénéisation des profils des individus et la diversification de leurs besoins. La tentation pourrait être grande (et elle est déjà observée dans les pays développés) d'adopter une approche-client dans la formulation de l'offre de formation et de s'engager dans une logique marchande de distribution et de vente de produits en éducation. De leur côté, les pays en développement pourraient être tentés d'acheter des programmes clés en main importés des pays développés pour gagner du temps et assurer leur rattrapage scolaire au détriment de l'enracinement culturel de leurs programmes de formation. Il faut aussi admettre que les pays développés sont aussi pris dans cette spirale à travers l'offre de programmes sur Internet et venant des grandes universités américaines en majorité.

L'éducation tout au long de la vie qui devrait davantage renvoyer à un projet de société et à une vision du développement qui en soit une d'enrichissement de la personne et de développement équitable de l'humanité, risque, si nous ne sommes pas vigilants, de se réduire à un vaste marché de produits circulant à travers le monde, tels les biens matériels qui envahissent le marché de la consommation. L'école est-elle en voie de devenir le grand marché du XXI<sup>e</sup> siècle, tel que le décrit Gérard de Sélvs dans un récent article du Monde Diplomatique (édition de juin 1998)?

### **3.3 Donner un nouveau visage à la coopération internationale dans l'enseignement supérieur**

Il y a des rappels nécessaires qui permettent de rompre avec certaines hésitations lorsqu'il s'agit de s'entendre sur quelques priorités en la matière. Ainsi, en l'espace de 20 ans, selon des données publiées dans le Courrier de l'UNESCO (édition de septembre 1998, p.25), "l'écart en matière de scolarisation dans l'enseignement supérieur s'est accru de 6,8 points en faveur des pays les plus développés. L'Afrique, région qui connaît la plus forte croissance mondiale du nombre d'étudiants (7,5% par an) n'affiche qu'un pourcentage infime d'inscrits (2,5%), tandis que l'Amérique du Nord, qui enregistre la plus faible croissance du nombre d'étudiants (1,6%) dispose du taux d'inscrits le plus élevé (77,3%). Par ailleurs, plus un pays est pauvre, plus le coût relatif par étudiant est élevé, et plus l'effort consenti dans le budget national est donc important par rapport à un pays riche". De plus, ainsi que l'ont souligné plusieurs intervenants des pays africains au cours de cette Conférence, les Programmes d'ajustement structurel préconisés par les institutions financières internationales ont imposé des contraintes qui se sont répercutées dans certains programmes d'aide au développement. Ces contraintes ont pour effet de restreindre l'accessibilité aux études supérieures des bacheliers de ces pays en fixant un taux d'accès. Il est difficile, dans ce cas, de parler du droit à l'éducation et à l'enseignement supérieur et certains intervenants ont parlé de la clochardisation de leurs bacheliers.

Si l'on veut, par ailleurs, encourager la mobilité internationale des étudiants au cours de leurs études, un énorme travail reste à faire dans l'harmonisation des programmes et la reconnaissance des acquis, de même que dans les modes d'organisation des universités, pour assurer une validation des études et des diplômes au niveau international.



Ne faut-il pas, cependant, re-situer la perspective de la coopération internationale et aller au-delà de la mise en place de programmes de mobilité des étudiants pour construire un véritable réseau de coopération universitaire qui permette de favoriser l'accessibilité et la mise sur pied d'universités de haut calibre dans les pays en développement? Comment éviter l'exode des cerveaux de ces pays et soutenir la mise en place d'institutions d'enseignement supérieur qui puissent bénéficier de l'accès aux savoirs produits dans les pays développés, tout en évitant la standardisation et l'homogénéisation des programmes de formation et en misant aussi sur leurs propres connaissances dans le respect de leurs cultures? À cet effet, le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pourrait s'avérer l'une des façons de répondre à cet objectif, avec tout le recul critique que cela exige pour ne pas revivre autrement les pièges de la colonisation culturelle. À titre d'exemple de nouvelles façons de faire dans la coopération internationale, je citerai le programme de chaires UNITWIN de l'UNESCO qui poursuit cet objectif et, à cet égard, le Réseau ORBICOM de chaires en communication et développement international qui compte maintenant près de 25 chaires à travers le monde, relève fort bien ce défi.

Au sortir de cette Conférence, il faudra pouvoir compter sur la capacité et la volonté de tous les participants à s'engager dans une nouvelle forme de solidarité au sein du réseau universitaire et de l'enseignement supérieur, entre le nord et le sud et l'est et l'ouest.

### **Conclusion: De la nécessité d'un nouveau contrat social entre l'université et les autres établissements de l'enseignement supérieur et la société**

Si l'on conçoit que les sociétés qui pourront améliorer leurs chances d'un meilleur développement social et économique au XXI<sup>e</sup> siècle, sont celles qui sauront miser sur le capital intellectuel et les capacités d'innovation provenant d'une éducation de haut niveau et d'une formation continue de leurs membres, on peut donc prévoir que les institutions d'enseignement supérieur, dont l'université est l'institution principale, conserveront leur pertinence à la condition cependant de remettre en question certaines des façons de répondre à leur mission et d'accepter de se transformer rapidement. C'est pourquoi une réflexion sérieuse et urgente doit s'engager sur le mode de financement du système d'enseignement supérieur en faisant appel à des choix de société, sinon les universités du XXI<sup>e</sup> siècle risquent fort de se transformer en PME ou multinationales du savoir et de la formation. Ici apparaît clairement l'importance de préserver la prépondérance du financement public pour contrer cette tendance et assurer l'avenir de l'enseignement supérieur dans le respect des principes évoqués dans cette Conférence.

À quoi ressembleront les universités et les collèges post-secondaires du XXI<sup>e</sup> siècle? Ils auront des visages multiples ; leur mission de formation de haut niveau et de recherche fondamentale et appliquée demeurera, certes, centrale, mais cette mission se réalisera selon des voies diversifiées. Ne pas l'anticiper, risque de mettre en péril l'enseignement supérieur et l'avenir des institutions sur lesquelles il repose aujourd'hui.

Un nouveau contrat social entre l'université, les établissements d'enseignement supérieur et la société est non seulement souhaité, mais il est devenu nécessaire : un contrat où seront redéfinis le rôle et la mission de l'enseignement supérieur et dont les outils essentiels continueront d'être la liberté académique, l'autonomie institutionnelle et la responsabilité sociale, mieux définies cependant, en regard d'objectifs collectifs de développement économique et social. Cette Conférence mondiale qui se termine aujourd'hui est, en fait, un point de départ pour établir plus formellement les fondements de ce nouveau contrat à l'échelle mondiale.

C'est à chacun de nous de voir de quelle façon nous pourrions assurer l'application des principes de la Déclaration mondiale ainsi que la mise en œuvre du Cadre d'action prioritaire pour le changement et le développement de l'enseignement supérieur. Mais c'est aussi ensemble que nous pourrions faire mieux et faire plus pour assurer le mieux-être de l'humanité. L'an 2000 sera l'année de la culture de la paix et il nous faut faire un souhait pour rejoindre les vœux du Directeur général de l'UNESCO et espérer que les dépenses militaires se seront majoritairement converties en budget pour la santé et l'éducation. Je vous remercie de votre attention.

October 1998 UNESCO World Conference on Higher Education  
Thematic Debate: "Contributing to National and Regional Development"  
Intervention by Susan M. Clark

I would argue that all of Canada's universities are regional universities. This is the case because they are funded by each of the 10 provinces separately and distinctly. We have no national education policy just as we have no federal department of education. With that framework therefore, universities have very largely drawn their students from their own provinces. The majority of those students will find employment in those provinces after they graduate; universities have always had some teaching programmes and some research that speaks to the particular economic circumstances of each of the provinces. And of course with a country that is four and a half thousand miles across and equally from north to south, the regional diversity and economic diversity within that country is quite marked.

So I think, as others have said, if you were to ask provincial governments and universities whether they have a regional responsibility, there would be no doubt that they would say yes. Both governments and universities, I think they would also say yes and say, but, perhaps we are not doing enough. There is, I think, an unease and a tension at the moment between what it means to be a regional university and responsive to that regional economy both on the government's part and on the part of the universities.

One of the other elements that has been mentioned and I would also like to stress is whilst we are talking particularly about economic development, because of the nature of the country, the social and particularly cultural dimension of a regional university is very important. We see that perhaps most particularly with respect to the province of Quebec which operates in French surrounded by many millions of people who speak English and operates in a different system culturally and linguistically. Those universities therefore have a very clear cultural and social responsibility to maintain that distinctiveness; and other universities will pick up on that to a greater or lesser extent depending on their particular missions and the populations to which they are particularly focussed.

I think that one of the reasons why we are now looking at this question again within Canada comes from the change in the economy. Canada is a country that has been very dependant on primary industry (whether it is agriculture, fishing, forestry) but primary industries are now sufficient to maintain those local economies. We are beginning to see a questioning, as others have implied, of whether or not the education that we are providing for students is appropriate to place them in the work force of the 21st century.

This question has risen very much because of the high unemployment rates amongst young people. Whilst university graduates in Canada still have the lowest level of unemployment, the opportunities that were there in the 60's and 70's when one could graduate and then think about what job you were going to take, and have many choices of jobs, are no longer the case.

This is then a pushing of the universities, on the part of governments, to answer questions such as 'are you educating students appropriately?', and 'are you educating them in such a way that they can and are able to find occupations?'.

I would like to stress, as have both Professor Goddard and other panellists, that I see the universities very much with dual roles. They are in a duality of teaching and research. They are

in a duality of the global economy and the local economy and I would want to suggest that all of those aspects have to be preserved. You cannot be totally local, you cannot be totally global, you cannot just teach, you cannot just do research. These all have to be there in some part or another. For different disciplines, and at different times in teaching and research they will be there in different ways.

If I had one message for you, and I say this as someone who is on the government side of the issue at the moment, it would be that I would want you to be true to the mission of the university. And I say this in part because Canadian governments are notoriously unsuccessful at predicting future labour force needs. We never get it right, we are always catching up and I think that perhaps is in the nature of the game. But because that is the case, I do not think we can swing the universities so far and so fast as to meet local employment needs without also being in a very dangerous position of 5-10 years down the road having an over-supply of whatever we are training our students for. I think, therefore, it is important to keep that and liberal arts and science mission at the undergraduate level where we do broad education, where we teach that liberal arts and science tradition in a very modern way perhaps, and in a different way from how it might have been taught in the past but still giving that basic education for good citizenship as members of a civil society.

I think, therefore, governments have to be encouraged to maintain basic funding to allow universities to maintain that mission. And as has been indicated, as the financial circumstances have got more difficult for all universities, there is a tendency then to look to the private sector to fill in that gap. That is appropriate. It is right, but again, we are looking for balance just as we are looking for balance between the global and local, the teaching and the research, so we have to look for balance between where the government is supporting the institutions and what is being supported privately. I say this because at this moment in our universities there is considerable debate about the extent to which the private sector is essentially putting its name on programmes. We now have business schools named after particular companies or particular individuals that have very specific performance targets to meet. There is concern about the extent to which certain types of industry and big industry can buy research which may or may not be in the long term interests of the population and so we need to keep that in balance. So I would urge you not to forgo the primary mission of the universities to push the government to support that mission and to keep in balance when we look to the private sector for support.

My last message, however, would be also for you to tell the governments to tell the public what it is that you are doing. It is my sense that in Canada, and I think probably in other countries, there is tremendous latent support for universities. But it is often latent support because people do often not know in detail what it is you are doing and how much you have changed and how you are teaching differently and in different ways. And I think because of the buzz-word that we all hear of - accountability - in order to be responsive to governments and to the public, you need to tell the governments and the public what it is that you are doing so that the governments and public are able to support you in your very important mission.